



Groupama
CENTRE MANCHE


Rapport financier

2023



Sommaire

Informations générales	03
Rapport d'activité	07
Etats financiers	33
Rapport des Commissaires aux Comptes	109
Rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable	p.124
Rapport sur les opérations de rachat de Certificats Mutualistes	p.127
Résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2024	p.129



Informations générales

Liste des membres du Conseil d'administration

A partir du 23 avril 2024 (AG GCM)

Présidente

Madame Sylvie Le Dilly 2027

Président délégué

Monsieur Denis Calipel 2024

Vice-présidents

Monsieur Joël Lafontaine 2024

Monsieur Dominique Aubin 2024

Monsieur Michel Faucon 2024

Monsieur Stéphane Labarrière 2027

Madame Françoise Potier 2024

Monsieur Dominique Lecomte 2024

Monsieur Edouard Aubry 2027

Administrateurs

Monsieur Thierry Blanchard 2027

Madame Delphine Lamy 2024

Madame Mélanie Gosselin 2027

Madame Brigitte Hurault 2027

Madame Nathalie Edon Boisgontier 2027

Madame Marie-Paule Dos Reis Cabaret 2027

Madame Anne-Laure Van Elslande 2024

Administrateurs salariés

Madame Laurence Cap 2025

Monsieur Nicolas Garry 2025

Liste des membres de Direction

Directeur général

Monsieur Pascal Loiseau

Directeurs

Monsieur Fabrice Lepigeon	Directeur général adjoint en charge de la direction Finances, pilotage et risques
Monsieur Christophe Tison	Directeur des opérations
Monsieur Yohann Allain	Directeur organisation et systèmes d'information
Monsieur Régis Gaborel	Directeur développement
Monsieur Gervais Lavergne	Directeur assurance
Madame Sandrine Lelièvre	Directrice des ressources humaines et de la communication
Monsieur Emmanuel Castro-Benoist	Secrétaire général

Commissaires aux comptes

Titulaire

Cabinet Price Waterhouse Coopers,
63 rue de Villiers
92000 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Monsieur Sébastien Arnault

Le mandat a pris effet lors de l'assemblée générale du 11 mai 2023
pour une durée de 6 ans.



Rapport d'activité

Introduction

L'année 2023 a été un chapitre dense en événements géopolitiques, économiques et climatiques. Une période de défis, qui a renforcé notre engagement en tant qu'élu et qui a démontré notre réactivité et notre résilience face à des situations imprévues.

Avec le Conseil d'administration et la Direction générale, nous avons fait face et nous avons fait preuve d'adaptabilité afin de répondre aux besoins et aux attentes de nos sociétaires toujours plus exigeants. Les résultats de l'enquête satisfaction confirment que nous leur offrons la qualité de service qu'ils attendent de notre part, avec 90 % de sociétaires satisfaits et 33 % des sociétaires très satisfaits.

Groupama Centre Manche a été frappé le 1er novembre par la tempête Ciaran et l'ensemble de la caisse régionale s'est massivement mobilisée. En tant qu'élus, nous nous sommes mobilisés en moins de 24 heures au plus près des sociétaires pour réaliser des estimations. Cela démontre la pertinence de notre modèle mutualiste et confirme notre rôle d'élu comme acteur local et engagé.

Nos valeurs de proximité, responsabilité et solidarité se sont d'ailleurs pleinement exprimées à cette occasion et je suis convaincue que l'accompagnement de qualité que nous avons offert à nos sociétaires sinistrés nous a permis de nous positionner de manière différenciante.

Ce que je retiens aussi de 2023, c'est la mobilisation forte des élus pour faire rayonner Groupama sur notre territoire et contribuer à la conquête de nouveaux sociétaires. Au sein de nos Fédérations et de nos Caisses locales, nous sommes plus de 2200 élus répartis sur nos 8 départements. Chaque partenariat que nous avons noué, chaque événement que nous avons soutenu, chaque action de prévention que nous avons organisée : tout cela a participé à notre ancrage local. Et c'est bien là notre différence.

Nous avons poursuivi l'an passé notre rôle de préventeur afin de limiter les risques d'incendie, de vols et d'accidents. L'engagement pour l'opération emblématique Les gestes qui sauvent que nous menons à Groupama contribue à nous différencier et à renforcer la notoriété de notre mutuelle. En 2023, ce sont plus de 7300 personnes qui ont participé à nos sessions.

Cette opération illustre parfaitement ces liens de proximité qui sont au cœur de notre modèle mutualiste. J'y suis particulièrement attachée et j'en suis convaincue : c'est là notre force.

Sylvie Le Dilly, Présidente de Groupama Centre Manche



Introduction

L'année 2023 a été évidemment marquée par un contexte économique complexe et la réalité d'un changement climatique qui est bien là. Si l'inflation a entamé un ralentissement et que la croissance économique demeure positive en France, l'année passée a été marquée par la tempête Ciaran. Un évènement majeur durant lequel nos sociétaires ont pu compter sur nous. Groupama Centre Manche s'est pleinement mobilisée pour être à leurs côtés.

Malgré le contexte exceptionnel avec la tempête et de nombreux sinistres graves, nous avons tenu un de nos objectifs : nous avons amélioré notre sinistralité courante. Notre chiffre d'affaires augmente de près de 7%, notre résultat technique est négatif. Grâce aux frais généraux maîtrisés et aux produits financiers, nous réussissons à avoir un résultat social positif juste à l'équilibre.

En 2023, la forte mobilisation des équipes commerciales a permis d'être offensifs sur un marché concurrentiel sur nos risques principaux que sont l'automobile, l'habitation, la santé individuelle et la prévoyance.

Nous avons capitalisé sur notre Certification Relation Client France. Elle témoigne de notre savoir-faire et montre que notre caisse régionale est un acteur de proximité : nous sommes sur le territoire, nous connaissons nos sociétaires et nous répondons à leurs besoins. Nous savons à quel point une approche humaine est essentielle dans la relation avec nos sociétaires.

En parallèle, nous avons continué d'adapter nos organisations afin de mieux prendre en compte les nouvelles habitudes de nos sociétaires en matière de digitalisation (espace client sur www.groupama.fr, application Groupama et moi) afin d'améliorer l'expérience client.

Nous avons également poursuivi notre politique sociale attractive en direction de nos collaborateurs et nous avons continué de leur offrir de bonnes conditions de travail : cela passe par un environnement agréable ainsi que des moments d'échanges et de convivialité. Nous souhaitons que chaque collaborateur s'épanouisse à GCM.

Toutes les actions que nous avons mises en place, la dynamique commerciale qui s'est enclenchée en 2023, nous encourage à poursuivre sur ces bases en 2024.

Pascal Loiseau, Directeur général de Groupama Centre Manche

A handwritten signature in black ink, reading "Pascal Loiseau". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

1- La Gouvernance

Le Conseil d'administration a subi des changements en 2023 à la suite du départ d'un administrateur atteint par la limite d'âge et d'une démission. Madame Nathalie EDON BOISGONTIER et madame Delphine LAMY ont été élues en tant qu'administratrice de Groupama Centre Manche.

Le comité de Direction générale demeure inchangé.

1.1 Le Conseil d'administration

1.1.1 Composition

Les 16 administrateurs élus par l'assemblée des Caisses locales sociétaires sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat est de 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés pour un mandat de 3 années civiles. Les élections ont eu lieu en 2022, les administrateurs élus ont pris leur mandat à compter du 1er janvier 2023.

Le Conseil nomme, pour une période de 2 ans, un bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 1 ou 2 présidents délégués, 6 vice-présidents.

Madame Sylvie Le Dilly en assure la Présidence depuis le 14 mai 2020.

En 2021, le conseil d'administration du 28 mai a, par ailleurs, sur proposition du comité d'éthique et des nominations du 21 mai 2021, pris acte du maintien d'un seul président délégué en la personne de Denis CALIPEL.

Le conseil d'administration au 31/12/2023

La liste des membres du Conseil en exercice, la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées ci-après :

Nom	Prénom	Année de naissance	Nationalité	Profession	Fonction	Année de renouvellement	Fédération de référence
LE DILLY	Sylvie	1967	Française	Exploitante polyculture	Présidente	2027	72
CALIPEL	Denis	1971	Française	Exploitant Eleveur Bovins Viande	Président délégué	2024	50
LAFONTAINE	Joël	1960	Française	Exploitant Eleveur Bovins Lait	Vice-président	2024	61

AUBIN	Dominique	1964	Française	Exploitant agricole	Vice-Président	2024	27
FAUCON	Michel	1960	Française	Exploitant polyculture	Vice-Président	2024	53
LABARRIERE	Stéphane	1976	Française	Exploitant agricole	Vice-Président	2027	14
POTIER	Françoise	1964	Française	Exploitante polyculture	Vice-Présidente	2024	72
LECOMTE	Dominique	1963	Française	Exploitant agriculture générale	Vice-Président	2024	28
AUBRY	Edouard	1967	Française	Exploitant éleveur bovins lait	Vice-Président	2027	76
BLANCHARD	Thierry	1965	Française	Exploitant éleveur bovins lait	Administrateur	2027	53
LAMY	Delphine	1973	Française	Exploitant agricole	Administrateur	2024	14
GOSSELIN	Mélanie	1979	Française	Exploitant agriculture générale	Administrateur	2027	27
HURULT	Brigitte	1964	Française	Eleveur spécial Bovins Porcs Volailles	Administrateur	2027	50
EDON BOISGONTIER	Nathalie	1975	Française	Salariée	Administrateur	2027	61
DOS REIS CABARET	Marie-Paule	1971	Française	Exploitant agriculture générale	Administrateur	2027	28
VAN ELSLANDE	Anne-Laure	1974	Française	Exploitante polyculture	Administrateur	2024	
CAP	Laurence	1969	Française	Salariée	Administrateur	2025	
GARRY	Nicolas	1979	Française	Salarié	Administrateur	2025	

1.1.2 Fonctionnement

Le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 9 fois en 2023, à savoir :

- 3 février 2023
- 3 mars 2023
- 30 mars 2023
- 15 juin 2023
- 26 juin 2023
- 11 septembre 2023
- 20 octobre 2023
- 24 novembre 2023 (séminaire)

La Délégation régionale institutionnelle (DRI) est constituée de 64 élus, 2 administrateurs salariés et 8 membres par département. Ses principales missions sont :

- La représentation de tous les territoires de chaque département,
- La représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département,
- La contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM,
- L'animation des assemblées générales des caisses locales.

Cette instance s'est réunie 3 fois en 2023 :

- Les 2 et 3 mars 2023,
- Les 14 et 15 juin 2023,
- Les 19 et 20 octobre 2023.

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées par 4 commissions permanentes spécialisées :

- La commission de gestion des actifs,
- La commission agriculture,
- La commission institutionnelle, formation, prévention et communication,
- La commission développement, prospective et offre.

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- Les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports relatifs, notamment, à la solvabilité et au contrôle interne,
- La planification stratégique opérationnelle,
- Le plan d'action commercial,
- Les offres de produits,
- Les évolutions tarifaires,
- Le fonctionnement institutionnel,
- Les actions de formation pour les élus,
- Les placements et les actifs immobiliers,
- Les opérations de prévention grand public.

La commission gestion des actifs s'est réunie 2 fois en 2023. Les autres commissions se sont réunies 3 fois en 2023.

Le Conseil d'administration délègue également certaines missions à 3 comités spécialisés : le comité des rémunérations, le comité d'audit, des risques et des comptes et le comité d'éthique et des nominations.

Le comité des rémunérations, chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnisations de frais et de temps passé des administrateurs s'est tenu le 9 mars 2023.

Les indemnités allouées aux administrateurs, pour temps passé, ont été de 253 335 € au total en 2023. Ce montant respecte l'enveloppe de 365 000 € validée par l'assemblée générale conformément à l'article 24 des statuts. En parallèle, 76 830 € de remboursements de frais ont été enregistrés.

L'assemblée est sollicitée pour maintenir le plafond des indemnités de temps passé, versées aux administrateurs et prévues par l'article 24 des statuts, à hauteur de 365 000 €.

En 2023, le comité d'audit, des risques et des comptes comportait 5 membres choisis parmi les présidents délégués et les vice-présidents, ainsi que le Directeur Général Adjoint en charge de la Direction finance, pilotage et risques, le Secrétaire Général et les titulaires des 4 fonctions clés.

Ce comité, présidé par Monsieur Denis Calipel s'est réuni 4 fois en 2023, les 3 février, 7 juin, 8 septembre, 8 novembre. Il a pu examiner notamment l'évaluation des risques opérationnels, d'assurance et financiers, l'activité d'audit interne, les comptes de l'exercice et les dispositifs en faveur de la qualité des données, ainsi que pour la protection de la clientèle.

Le comité d'éthique et des nominations a pour mission générale de s'assurer que le conseil d'administration satisfait aux exigences réglementaires et à celles de l'autorité de contrôle en matière de compétence individuelle et collective, de parité hommes-femmes, tout en recherchant une ouverture et un équilibre entre les professions et les catégories d'âge.

Ce comité d'éthique et des nominations est composé du Président du conseil d'administration de GCM, des présidents délégués et des vice-présidents de GCM. Il est présidé par le Président du conseil d'administration. Le Directeur Général n'est pas membre de droit du comité. Il peut néanmoins être appelé par le Président du comité ou une majorité du comité à participer à tout ou partie des travaux. Le Secrétaire Général est membre de droit du comité, sans droit de vote, et propose un « mémo des échanges en séance » pour un usage strictement interne aux membres du comité.

Le comité s'est réuni 2 fois en 2023, le 9 mars et le 1er septembre. Il a notamment eu comme enjeu la nomination de nouveaux administrateurs régionaux, un rappel sur la procédure réglementaire à respecter, la désignation d'administrateurs pour le cycle JRM, les dossiers particuliers de certains élus et sociétaires, des points sur la gouvernance institutionnelle (administrateurs stagiaires et présidence déléguée), la candidature au mandat d'administrateur national, l'auto-évaluation des compétences des administrateurs régionaux et compétence collective du conseil d'administration.

1.2 Les commissaires aux comptes

Le mandat du cabinet Price Waterhouse Coopers, 63 rue de Villiers 92000 Neuilly-sur-Seine, représenté par Monsieur Sébastien Arnault a pris effet lors de l'assemblée générale du 11 mai 2023 pour une durée de 6 ans.

Les honoraires de certification des comptes s'élèvent à 145 116 € TTC.

1.3 La Direction générale

La Direction générale est exercée par un directeur général nommé par le Conseil d'administration. Il s'agit de Monsieur Pascal Loiseau, nommé par le Conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1er juillet 2014. Le Directeur général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le Conseil d'administration.

Le Directeur général est assisté par un comité de direction générale, dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoirs utiles.

Le comité de Direction générale s'est réuni 35 fois en 2023 plus 1 séminaire de 3 jours.

1.4 Les comités de risque

Les comités de risque, qui associent les directeurs propriétaires de risque aux cadres et fonctions clés concernées, sont animés par le responsable de la gestion des risques et reportent au comité de risque général qui implique tout le comité de direction générale.

Il s'agit du comité des risques assurance, qui s'est réuni les 17 janvier, 12 avril, 18 septembre et 6 novembre 2023.

D'autre part, le comité des risques opérations s'est réuni les 17 janvier, 12 avril, 18 septembre et 6 novembre 2023.

Puis, le comité des risques financiers s'est réuni les 26 janvier, 26 avril, 20 septembre, 14 décembre 2023.

Enfin, le comité des risques CDG s'est réuni les 10 février, 16 mai, 28 septembre, 29 novembre et 20 décembre 2023.

1.5 Dirigeants effectifs et fonctions clés

Par délibération du Conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, le Conseil d'administration a constaté que Monsieur Pascal Loiseau est dirigeant effectif de droit en sa qualité de mandataire social.

Le Conseil d'administration du 25 juin 2019 a désigné Monsieur Fabrice Lepigeon, en qualité de dirigeant effectif à compter du 15 juillet 2019. Monsieur Lepigeon, en sa qualité de directeur général adjoint et directeur financier, pilotage et risques, a sous sa responsabilité les différentes directions et services suivants, comptabilité générale et fournisseurs, actuariat et comptabilité technique, gestion d'actifs, pilotage, gestions des risques, conformité et contrôle permanent, audit.

L'ACPR a validé leurs désignations en tant que dirigeants effectifs.

D'autre part, les 4 fonctions clés définies par les textes de Solvabilité 2 ont été assumées en 2023 par les personnes suivantes, dûment enregistrées à ce titre auprès de l'ACPR :

- Xavier Cibois pour la fonction gestion des risques,
- Géraldine Delahaye pour la fonction vérification de la conformité
- Julie Lecluse pour la fonction audit interne,
- Magali Lambert pour la fonction actuarielle.

1.6 Les caisses locales

Suite à des fusions intervenues en 2022, le nombre de caisses locales s'établit à 217 au 1er janvier 2023, réparties de la manière suivante dans les 8 départements (avec adhésion à leur fédération départementale respective) :

Eure-et-Loir	20
Mayenne	35
Orne	24
Sarthe	30
Calvados	22
Eure	23
Manche	34
Seine-Maritime	28
Caisse Locale entreprises	1

1.7 Information et formation

Les élus des Caisses locales participent à des formations qui leur sont proposées par la Caisse régionale, dont le bilan quantitatif figure ci-dessous :

Actions de formation	Nb participants
Accueil des nouveaux élus niveau 1 en présentiel	23
Accueil des nouveaux élus niveau 2 en présentiel	18
Estimateurs locaux	51
Estimateurs pour tempête Ciaran	12
Organiser son CA pour Président et secrétaire	14
Les comptes de la CL	129
Prise de Parole en Public avec Jean-Michel HENRI	31
Préparer et animer son AG	13
Les Bases de l'assurance	306
Appli des élus 3.0	38
Guide de l'administrateur	18
La dynamique mutualiste	21
Gestes qui sauvent	7
PSC1	7
Présidents	10
Elus 3.0	45

Beedez – prospective 14	38
Evaluation d'une société d'assurance	15
Modèle de pilotage interne du groupe RACR	13
UMAO	7
Cycle JRM	2
Cycle NAR	3

Outre les informations remises lors de l'assemblée générale, les administrateurs de Caisses locales sont informés :

- Lors des réunions organisées par la Caisse régionale et les fédérations départementales,
- Via le journal interne Groupama Magazine
- Via la lettre interne Mag'élus lancée en 2023 et éditée 3 fois par an

2- Commentaires sur les comptes de l'exercice

2.1 Le compte de résultat

Les cotisations acquises tous exercices, à 582,4 M€ sont en progression de 6,8% et 107.5 M€ de collecte en épargne.

La sinistralité tous exercices est à 83,7% au 31 décembre 2023. L'exercice courant se dégrade de 8 points.

Cette hausse de la sinistralité se décompose entre :

- La hausse de la sinistralité climatique de 2,4 points,
- La baisse de la sinistralité attritionnelle ou courante de - 3 points,
- La hausse de la sinistralité grave de 8,6 points.

Le ratio des frais généraux CR+CL est maîtrisé sur 2023.

Ces éléments déterminent un résultat technique à -3,7 M€ (il était de 3,5 M€ l'an dernier).

Notre ratio combiné social atteint 103,1%.

Fort de l'ensemble de ces éléments, le résultat social de la Caisse régionale s'établit à 2 M€. Malgré le contexte exceptionnel avec la tempête et de nombreux sinistres graves, nous avons tenu un de nos objectifs : nous avons amélioré notre sinistralité attritionnelle.

2.2 Bilan simplifié (social / IFRS)

Le bilan de notre Caisse reflète sa solidité face aux événements, avec 800 M€ de capitaux propres, avec un niveau de provisions techniques en hausse.

M€									
	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2023 / Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2023 / Réel 2022	
Immobilisations incorporelles	10,2	10,4	13,4	3,0	Capitaux propres	791,0	800,2	800,5	0,3
Actifs de placements	707,6	711,7	715,8	4,1	dont résultat	17,7	10,2	2,0	-8,1
Titres de participation	388,4	390,1	460,2	70,1	Provisions pour risques & charges	7,2	4,4	4,4	0,0
Part des réassureurs / FT	454,0	408,8	458,4	51,7	Provisions techniques brutes	863,0	831,4	913,3	81,9
Créances	101,9	139,5	132,6	-8,9	Dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	107,9	66,5	41,5	-26,9	Autres dettes	108,8	91,0	103,8	12,8
Total	1 770,0	1 727,0	1 822,0	95,0	Total	1 770,0	1 727,0	1 822,0	95,0

M€									
	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2023 / Réel 2022	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023	Réel 2023 / Réel 2022	
Immobilisations incorporelles	10,8	11,2	14,5	3,2	Capitaux propres	851,3	788,2	823,6	35,4
Actifs de placements	746,3	648,6	694,2	45,6	dont résultat retraité	19,3	-7,4	7,8	15,1
Titres de participation	388,8	390,4	460,8	70,4	Provisions pour risques et charges	7,2	2,1	2,0	-0,1
Part des réassureurs dans FT	404,8	369,3	410,5	41,2	Provisions techniques brutes	781,6	760,9	817,5	56,6
Actifs d'exploitation	104,1	154,6	124,4	-30,2	Dettes de financement	0,0	0,0	0,0	0,0
Trésorerie	85,9	66,2	42,9	-25,3	Autres dettes	98,6	91,2	104,2	13,1
Total	1 738,7	1 642,4	1 747,3	104,9	Total	1 738,7	1 642,4	1 747,3	104,9

Répartition des placements

La répartition des actifs à fin 2023 est conforme aux limites de risque validées par la direction générale et le conseil d'administration.

SITUATION DES PLACEMENTS	31/12/2023 (En k€)						Variations 2023 vs 2022 (en k€)					
	VNC		Valorisation		PMVL		VNC		Valorisation		PMVL	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
TOTAL IMMOBILIER	117 867	10%	180 443	15%	62 576	193%	3 047	4%	3 023	3%	-24	0%
TOTAL ACTIONS	582 941	49%	581 577	48%	-1 364	-4%	-47 329	-63%	-40 629	-38%	6 700	21%
TOTAL OBLIGATIONS	379 603	32%	350 772	29%	-28 831	-89%	24 545	33%	49 384	46%	24 839	79%
TOTAL TRESORERIE		0%		0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL PRETS ET DEPÔTS	98 738	8%	98 738	8%	0	0%	94 948	126%	94 948	89%	0	0%
TOTAUX	1 179 149	100%	1 211 530	100%	32 381	100%	75 211	100%	106 726	100%	31 515	100%

Informations sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce, modifié par loi n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120.

Au 31/12/2023, le montant total des dettes fournisseurs est de 61 482,50 € :

31 871,71 € échus

29 610,79 € exigibles à plus de 60 jours

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux page suivante, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Modèle type de tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce														
Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)														
Article D. 441 L - 1 ^{er} du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 L - 2 ^{er} du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranche de retard de paiement														
Nombre de factures concernées	0	X					64	0	X					0
Montant total des factures concernées	0,00	335 03,98	-4 63 62,7	77,88	29 53 23,1	61 452,50	0,00	203,88	791,30	28 184,00	18 940,81	48 020,99		
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,00%	0,03%	0,00%	0,00%	0,02%	0,01%	X							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)	X						0,00%	0,00%	0,01%	0,47%	0,34%	0,83%		
	X							TTC	TTC	TTC	TTC	TTC		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées														
Nombre de factures exclues	3						0							
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	295,15						0,00							
	TTC													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)														
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser) Conditions de paiements à GCM: Immédiat dans les 27 jours sans déductions jusqu'au Fin du mois suivant sans déduction dans les 57 jours sans déduction						- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser) Conditions de paiements à GCM: Immédiat Prélèvement le 8 du mois Virement le 8 du mois							

2.3 L'activité VIE

Le chiffre d'affaires vie s'élève à 107,5 M€ au 31/12/2023 contre 111,3 M€ au 31/12/2022. La part des unités de compte est de 38,6%.

2.4 L'activité Banque

A fin décembre 2023, Groupama Centre Manche comptait 17 307 clients bancaires, pour un montant total de dépôts de 39,8 M€ et un total de crédits de 72,2 M€. (Données à fin décembre 2023).

2.5 Certificats mutualistes

Au 31 décembre 2023, 4 546 demandes de souscription ont été servies pour un total de 1.756 kE. Les rachats honorés ont été de 3.193 kE pour 281 demandes. Par ailleurs, 6 161 demandes de distribution en certificats mutualistes ont été servies pour un total de 1 718 kE.

2.6 Indicateurs ressources humaines

	2021	2022	2023
1. Evolution des effectifs :			
Effectifs CDI au 31/12	1 329	1 319	1 314
2. Formation :			
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	7,4%	7,6%	8,7%
3. Recrutement :			
Embauches externes	74	111	110
CDD devenus CDI	20	30	19
Mobilités Groupe	1	3	2
Total	95	144	144

3. Actualités et faits marquants de l'année

3.1 Le projet d'entreprise #Ensemble2023 se conclut sur une belle réussite

Le projet d'entreprise #Ensemble 2023, lancé en 2021, s'est achevé le 31 décembre 2023 sur une bonne performance puisque 3 objectifs sur 4 ont été atteints : notre chiffre d'affaires, nos taux de satisfaction et nos certifications. Nous souhaitons bien sûr avoir plus de sociétaires. Nous n'avons pas atteint cet objectif malgré la mobilisation de tous. Cet enjeu reste essentiel. Fort de notre qualité de service, notre sérieux et notre expertise, nous allons repartir à l'assaut de cet objectif.

Prenant en compte les évolutions de la société et s'adaptant au contexte inédit de 2020 et 2021 avec l'impact de la Covid-19, le projet d'entreprise a, pour rappel, été pensé selon deux objectifs majeurs : approfondir la relation de confiance sincère et durable avec nos sociétaires, et répondre aux nouvelles attentes, notamment autour des outils digitaux.

Construit selon un principe de dynamique collaborative, #Ensemble 2023 portait une ambition forte : celle d'avoir « Des équipes fières d'offrir une expérience client unique et humaine ».

Cette ambition a guidé nos actions et s'est décliné en trois axes de travail que l'ensemble des collaborateurs s'est attaché à faire vivre tout au long de cette année 2023 :

- Un collectif accompli dans la performance au service du client,
- Une mutuelle humaine, proche et responsable,
- Une entreprise solide, agile et innovante.

A travers ce projet d'entreprise, Groupama Centre Manche s'était fixée pour fin 2023 les objectifs suivants :

- 650 millions d'euros de chiffre d'affaires total, comprenant l'IARD et la vie,
- 300 000 sociétaires,
- 31% de sociétaires très satisfaits,
- Capitaliser sur nos certifications.

Les actions réalisées par l'équipe de collaborateurs mobilisés sur le projet #ensemble2023 a permis de faire évoluer les organisations aux services des clients de Groupama Centre Manche.

3.1.1 #Ensemble2023 : un chiffre d'affaires atteint

Notre chiffre d'affaires de 650 millions d'euros est atteint avec un vrai savoir-faire installé sur nos deux activités NON-VIE et VIE : c'est une vraie source de satisfaction pour notre caisse régionale.

3.1.2 #Ensemble2023 : la force de notre qualité de service

La qualité de service est notre force. C'est le socle sur lequel nous avons pu capitaliser ces 3 dernières années et nos taux de satisfaction en témoigne : nous obtenons en 2023 un taux de 33 % sociétaires très satisfaits, soit 2 points de plus que l'objectif fixé.

3.1.3 #Ensemble2023 : Groupama Centre Manche, une entreprise certifiée

Faire de Groupama Centre Manche une entreprise certifiée Relation Client France était un objectif de notre plan d'entreprise : c'est désormais choses faites.

Attribuée par l'Afnor après un audit renforcé de notre parcours client ainsi que notre "accompagnement relationnel" tout au long du contrat, la Certification Relation Client France est un label qui met en valeur les entreprises qui s'engagent dans les territoires avec un service client 100% localisé en France, et dans une dynamique de contribution à la vie du territoire via notamment l'insertion locale, le maintien de l'emploi, la formation, l'inclusion.

Elle vient aussi garantir la transparence et le respect des engagements que Groupama Centre Manche prend vis-à-vis de ses sociétaires.

Pour rappel, les enjeux de la certification étaient les suivants :

- Réaffirmer les spécificités de notre accompagnement client, proche, unique et humain ;
- Confirmer notre ADN en tant qu'interlocuteur de proximité très ancré et très engagé dans les territoires ;
- Valoriser l'engagement quotidien des collaborateurs au service des sociétaires et les rendre fiers ;
- Renforcer l'attractivité de Groupama Centre Manche.

Au cours de l'année 2023, nous avons capitalisé sur notre certification en externe auprès de nos sociétaires et prospects pour renforcer notre attractivité via notre image de marque, nos valeurs et notre marque employeur via nos encarts presse et nos publidédactionnels dans la presse quotidienne régionale.

Nous avons également valorisé l'obtention de ce label en interne auprès des collaborateurs, à travers des articles sur notre intranet MyGCM et à l'occasion d'une semaine dédiée en septembre 2023. Notre objectif : faire des collaborateurs nos ambassadeurs et favoriser la fierté d'appartenance.

3.2 Une approche client unique et humaine

3.2.1 Donner satisfaction à nos sociétaires de plus en plus exigeants

Cette année encore, l'engagement quotidien pour accompagner nos sociétaires de manière différenciante et pour tenir notre promesse d'offrir une expérience client unique et humaine est récompensé par les derniers résultats de nos enquêtes satisfaction.

Dans un contexte global où nos sociétaires sont toujours plus exigeants et demandent toujours plus de réactivité, nous conservons à Groupama Centre Manche des taux de satisfaction très satisfaisant.

Chez les particuliers, notre taux de très satisfaits s'élève à 33%, soit 3 points de plus que l'objectif que nous nous étions fixés. Nos clients plébiscitent particulièrement :

- La qualité de gestion des sinistres (+3% pour la satisfaction globale et 1ère place des caisses régionales)
- Le traitement des réclamations (+9% de satisfaction globale)
- La qualité de la relation téléphonique (+4 % de clients très satisfaits)

Le taux de satisfaits s'établit lui à 90%.

Concernant les sociétaires agricoles, le plan d'action organisé en 2023 dans le cadre du projet Agri Satisf'@ctions pour retrouver notre niveau d'accompagnement porte ses fruits.

Les indicateurs à la hausse :

- Un indice net de recommandation en hausse de 9 points et qui place GCM à la 2ème position des caisses régionales,
- Un taux de clients très satisfaits à 28 % grâce à une augmentation de 3 points qui permet à GCM d'occuper la 3ème place des caisses régionales
- Un taux clients très satisfaits et satisfaits à 96 %, soit une augmentation de 1 point (2ème place des caisses régionales)

Chez les PRO-TPE, la satisfaction se maintient avec un taux de très satisfaits de 25% et un taux de satisfaction globale de 72%.

3.2.2 La 9e édition des Appels sourires fidélité, gage de proximité avec nos sociétaires

L'année 2023 marque la 9e opération des "Appels sourires fidélité", un dispositif qui a pour objectif de rester en relation et nous rapprocher de nos sociétaires via une approche non mercantile. C'est aussi l'occasion de permettre de tenir nos bases de contacts à jour afin d'optimiser notre relation client.

Cette année encore, nous avons mis à l'honneur notre grande cause nationale Les gestes qui sauvent. Au total, 7597 sociétaires ont été contactés et 4523 sociétaires ont eu le plaisir d'échanger avec les collaborateurs de GCM. Leur accueil a été très positif : les appels ont été très bien accueillis. Cette belle opération de sensibilisation à cette noble cause permet de mettre un beau coup de projecteur sur nos sessions organisées sur tous les territoires.

3.2.3 La systématisation du parrainage comme offre de fidélisation

Il y a deux ans, l'équipe porteuse du projet "Simplifier, moderniser et systématiser le parrainage" remportait le premier Hackathon #Ensemble2023. S'en est suivie, en 2022, la création d'une offre de fidélisation dont le principe est simple : fédérer l'ensemble des collaborateurs dans la conquête de nouveaux sociétaires en les invitant à recommander GCM à leurs proches. À la clé, doublement des gains et jusqu'à 200€ de cartes cadeaux à gagner.

Conduite en 2022 avec de beaux résultats - la barre des 1 000 parrainages a été atteinte haut la main - elle a été reconduite en 2023 avec succès puisque 1775 parrainages ont été réalisés. Soit une augmentation de 117%.

Une belle performance à laquelle les élus de Groupama Centre Manche ont également contribué puisque pour la première fois en 2023, ils se sont joints à cette action via un « challenge élus ».

Une preuve concrète que le parrainage s'inscrit désormais comme un « outil » incontournable dans le paysage de l'offre de fidélisation de GCM et cette opération sera reconduite en 2024.

3.2.4 Répondre à de nouveaux besoins via la téléconsultation médicale Qare

Alors que la désertification médicale touche particulièrement le territoire de Groupama Centre Manche, l'accès aux soins constitue un véritable enjeu. Soucieuse de permettre à ses sociétaires d'avoir accès à un professionnel de santé, notre Caisse régionale a souhaité mettre en place, le 1er février 2022, la plateforme de téléconsultation Qare à destination de ses sociétaires. Considérant qu'elle répond à un réel besoin sur notre territoire, GCM a souhaité reconduire ce dispositif en 2023.

Pour rappel, cette plateforme de service de téléconsultation médicale innovante, facile d'accès, et sécurisée est accessible 7j/7 et 24h/24. Chaque assuré santé, que ce soit en individuel ou en collectif, bénéficie de 6 téléconsultations gratuites par an.

Groupama Centre Manche joue ainsi pleinement son rôle d'acteur de proximité au service de ses sociétaires.

3.3 Le projet Canada : une belle occasion de fidéliser 34 000 nouveaux clients

Lancé à la rentrée de septembre 2023, le transfert du portefeuille d'assurés Renault - Dacia vers Groupama Centre Manche constitue un formidable levier de développement pour GCM. Baptisée "projet Canada", cette opération d'envergure nous apporte 34 000 clients et 20 millions d'euros.

Afin d'intégrer ce nombre de clients rapidement, GCM a dû s'adapter. Cela a nécessité une réorganisation en interne avec le fort investissement collaborateurs, le recrutement et la formation d'une nouvelle équipe de 15 personnes, ainsi qu'une communication ajustée en direction de ces nouveaux sociétaires afin qu'ils se sentent bien accueilli chez GCM.

Tout l'enjeu pour la caisse régionale consiste maintenant à fidéliser ces nouveaux clients grâce à notre savoir-faire et de les multi-équiper.

3.4 La tempête Ciaran : l'accompagnement des clients, notre savoir-faire

La tempête Ciaran a violemment frappé les côtes de la Manche avec des vents allant jusqu'à 200 km / h le 1er novembre 2023. L'évènement climatique s'est poursuivi dans la journée du 2 novembre en touchant les côtes du Calvados et de la Seine-Maritime.

Evènement le plus important que nous ayons vécu depuis la création de GCM, Ciaran est un évènement climatique d'ampleur mais différent de la tempête de 1999 car ses vents ont déferlé sur les côtes mais pas ailleurs.

Au sein de GCM, la cellule de crise a été immédiatement déclenchée afin de répondre à l'urgence de nos sociétaires sinistrés. Mobilisant les collaborateurs sur les sites de gestion, en agences et sur le terrain avec les inspecteurs, les préventeurs et les élus volontaires. De nouveaux collaborateurs ont également été recruté- pour venir en renfort des équipes.

Ce qui caractérise la gestion de la tempête, c'est la rapidité avec laquelle tout le monde s'est mis en ordre de marche. Dans un délai très court, nous avons enregistré 11 000 déclarations soit environ 6 mois de travail. Nous avons mobilisé très vite les estimateurs et les élus se sont spontanément portés volontaires. Au 31 décembre 2023, le nombre de de sinistres réglés et clos s'élève à 30 %.

C'est face à des événements de cette ampleur que les valeurs de solidarité, de proximité et de responsabilité que nous défendons à Groupama s'expriment pleinement auprès de nos sociétaires.

3.5 Confirmer notre ancrage local et notre engagement dans les territoires

3.5.1 Les impacts économiques et environnementaux sur nos territoires au cœur de notre assemblée générale

Événement majeur et symbolique de la vie mutualiste de notre caisse régionale, l'Assemblée générale s'est déroulée en présentiel au Centre International de Deauville le 11 mai 2023.

Placée sous le thème Transitions économique et environnementale : quels impacts sur nos territoires ? elle a réuni 530 délégués, collaborateurs et invités.

L'occasion de revenir sur une année 2022 marquée, pour Groupama Centre Manche, par de nombreuses réussites et transformations, et de remercier l'ensemble des collaborateurs et élus pour leur performance et l'implication dont ils ont fait preuve. L'occasion aussi de mettre en valeur notre engagement dans nos territoires.

La table ronde organisée autour du thème Transitions économique et environnementale : quels impacts sur nos territoires ? a permis d'évoquer l'investissement de Groupama Centre Manche sur l'innovation locale avec notamment le recours pièces de réemploi via Auto Presto et Presto Glace, la protection des forêts, l'investissement dans le Fonds Normandie Littoral.

3.5.2 "Harmonie" : GCM s'engage dans une démarche d'harmonisation de ses agences

GCM a engagé en 2023 un grand programme de rénovation des agences baptisé « Harmonie ».

Ce projet, qui s'étend jusqu'en 2028, vise à unifier l'identité visuelle, l'aménagement et le mobilier des agences Groupama et de répondre aux nouveaux enjeux de sobriété énergétique. Le tout au service du confort de travail des collaborateurs et de l'expérience client de nos sociétaires.

En 2023, les agences de Mesnil-en-Ouche et d'Alençon ont fait l'objet d'une rénovation conséquente. Ces travaux d'envergure ont été suivis d'une inauguration. L'occasion de rassembler les acteurs du territoire.

Au cours de l'année, d'autres agences ont fait l'objet de rénovations de moindre envergure à Avranches, Saint-Pierre-en-auges, Janville, Loué, Vimoutiers et Carentan.

Sur le site de gestion du Mans, l'immeuble du 13 rue Leboindre a été entièrement rénové afin d'offrir aux collaborateurs une cafétéria flambant neuve au rez-de-chaussée, de nouveaux espaces de réunion, des bureaux pour la Fédération 72 et une salle de conférence au dernier étage.

3.5.3 Les balades solidaires : des actions engagées au cœur des territoires

Initiées par la Fondation Groupama « Vaincre les maladies rares » et organisées chaque année par les collaborateurs et élus de Groupama, les balades solidaires sont avant tout une action de solidarité et de proximité visant à sensibiliser le grand public et soutenir des associations engagées dans la lutte contre les maladies rares.

Via leur participation, les marcheurs apportent leur soutien à une association de leur région. Les dons recueillis sont intégralement reversés afin d'initier et/ou concrétiser des projets qui améliorent le quotidien des malades et de leur famille. Ils contribuent également à financer des actions pour augmenter les connaissances sur les maladies rares et leurs traitements.

En 2023, 8 balades solidaires ont été organisées, soit une par département.

Elles ont rassemblé 1331 participants au total et ont permis de récolter la somme de 23 034 €.

Département	Date	Nombre de participants	Association partenaire	Montants récoltés
Calvados	11/06	259	AFAO	2500 €
Eure	09/09	105	AFSR	1165 €
Eure-et-Loir	10/06	136	<u>Neuro.cocci</u>	2800 €
Sarthe	03/06	135	Autour de Williams	1742 €
Manche	25/06	203	AFHA, GENESPOR, GENERATION 22	2910 €
Mayenne	03/06	130	Association française du syndrome d'Ondine	1500 €
Orne	10/06	164	<u>Afa Crohn RCH</u> et Vaincre les maladies lysosomales	2248 €
Seine-Maritime	23/09	199	<u>Elher Danlos</u> <u>Angelman</u>	8169 €

3.5.4 Les Gestes qui Sauvent : une action de prévention déployée sur tous nos départements

Parti du constat que la France accuse un retard en matière de gestes de premiers secours avec seulement 27% de ses habitants ayant bénéficié d'une formation, Groupama a lancé une grande opération de prévention d'ampleur nationale en 2021 avec un objectif ambitieux : former 1 million de personnes gratuitement à l'horizon 2025.

Groupama Centre Manche s'est pleinement engagée dans cette démarche nationale avec le concours des sapeurs-pompiers partenaires de l'opération. Des sessions sont organisées tout au long de l'année dans tous les départements. Au total, en 2023 ce sont plus de 7300 personnes qui ont été formées.

3.5.5 GCM partenaire de l'Institut du risque et de l'assurance au Mans

La Chaire « Impact de la Transition Écologique en Assurance » (ITCA), en partenariat avec Groupama Centre Manche et sous l'égide de la Fondation du Risque de l'institut Louis Bachelier, a été lancée début décembre 2023 pour une durée de 3 ans et un budget de 100 000 euros par an.

Ce partenariat a été officialisé à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'Institut du risque et de l'assurance (IRA) organisé à la mairie du Mans.

L'objectif pour Groupama est de s'appuyer sur des experts scientifiques et du monde universitaire pour mieux appréhender la dimension climatique dans nos métiers. GCM et le Groupe accueillent d'ailleurs plusieurs alternants de cette formation universitaire afin de travailler sur ce thème ou d'autres.

Ce projet de recherche ambitieux et innovant témoigne d'un partenariat fort et durable entre l'IRA et Groupama Centre Manche.

3.6 Développer notre marque employeur et notre image d'acteur engagé pour ses collaborateurs au bénéfice de la réussite collective

3.6.1 Une organisation et un bien-être au travail plébiscités

Respecter les équilibres des temps de vie et répondre aux aspirations des collaborateurs ainsi qu'à la responsabilité sociétale de l'entreprise : les objectifs que Groupama Centre Manche s'est fixée.

Convaincue que la qualité de vie au travail constitue un levier essentiel dans cette recherche de valeur, la Direction de GCM a proposé en 2022 une nouvelle organisation du travail qui offre davantage de flexibilité, notamment avec des options telles que le télétravail, le nomadisme et le forfait jour.

En 2023, le Baromètre opinion groupe (BOG), réalisé par Ipsos du 23 mars au 5 avril 2023, fait ressortir de bons taux de satisfaction et témoigne que les objectifs sont atteints :

- A GCM, sur une échelle de 0 à 10, 19% des collaborateurs évaluent leur relation au travail entre 9 et 10, et 19% des collaborateurs l'estiment entre 7 et 8.
- L'indice d'engagement Bien-être et environnement au travail s'élève à 80 contre 73 en 2018
- Celui évaluant l'amélioration de la vie des collaborateurs (espaces de travail, services, application) s'élève à 64 contre 43 en 2018

Groupama Centre Manche confirme son engagement envers ses salariés et sa volonté de créer un environnement de travail propice à la performance et au bien-être.

3.6.2 Une nouvelle campagne pour une marque employeur dynamisée

La nouvelle campagne de communication marque employeur qui a vu le jour en 2022 a été reconduite en 2023.

Construite avec toutes les parties prenantes du Groupe - association des représentants des entreprises, comité opérationnel RH, comité opérationnel Communication, ainsi que le Réseau Recrutement et Mobilité - cette campagne met l'accent sur ce qui nous différencie : notre ADN mutualiste et notre certification Relation client France.

Les enjeux sont multiples :

- Développer la fierté d'appartenance ;
- Être attractif pour attirer des candidats ;
- Contribuer à la marque Groupama à travers son volet employeur.

Sur le principe des égéries, ce sont les collaborateurs de Groupama Centre Manche qui sont mis en valeur faisant la promotion de leurs métiers et leurs belles histoires. Cette campagne est également renforcée par un slogan afin d'interpeler directement les candidats au recrutement : "Être là pour les autres, j'ai décidé d'en faire mon métier".

3.6.3 Un bilan positif pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur parcours professionnel

Groupama Centre Manche offre de nombreuses opportunités de mobilité à ses collaborateurs.

En 2023, 172 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité fonctionnelle et ou géographique (changement du lieu de travail). 47 collaborateurs ont été promus dans un emploi de classe supérieure et 4 ont obtenu une mobilité vers une entreprise du groupe. En complément, 3 hommes et 12 femmes ont accédé au statut cadre. Toutes ces mobilités contribuent à l'attractivité de notre caisse.

3.6.4 La réalité virtuelle au service du recrutement

En 2023, Groupama Centre Manche poursuit sa démarche d'innovation pour contribuer à l'attractivité des métiers de l'assurance.

En intégrant le programme d'Open Innovation Groupama, nommé Volt'Terre, GCM a travaillé cette année avec la start-up MELVIL. Objectif : aider les jeunes à se projeter dans les métiers de l'assurance via la réalité virtuelle.

Le principe est simple : via des casques de réalité virtuelle, les participants sont plongés dans un environnement immersif. A savoir une agence Groupama, dans laquelle ils découvrent la réalité de son fonctionnement et le travail des collaborateurs.

3.6.5 Favoriser les mobilités durables auprès des collaborateurs

Dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités), Groupama Centre Manche a signé un accord sur les mobilités durables le 07 décembre 2022, applicable à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans.

Avec cet accord, Groupama Centre Manche :

- Passe la prise en charge des transports en commun de 50 à 55%
- Met en place un forfait mobilité durable annuel de 120 euros pour 55 trajets effectués en mobilité verte (NVEI, vélo ou covoiturage)
- Met en place un prêt d'un montant max de 7000 euros, remboursable sur 5 ans max avec un taux d'intérêt de 0,5% pour acheter (ou payer l'apport du LOA) un véhicule électrique/ hybride, un NVEI ou installer une borne de rechargement.
- Offre un kit sécurité vélo pour les salariés utilisant le vélo ou le NVEI pour venir travailler et répondant aux conditions du forfait mobilité durable (55 trajets domicile / travail par an avec ce mode de transport).

Une réflexion a été menée tout au long de l'année 2023 pour la mise en place une plateforme de covoiturage baptisée Mobeelity.

Afin de valoriser ces différentes mesures auprès de nos collaborateurs, nous avons communiqué dessus sur notre intranet MyGCM avec notamment une Foire aux Questions.

3.6.6 Care4people : un service pour améliorer la qualité de vie au travail

Les mutations du monde du travail engendrent l'émergence de risques psychosociaux. Soucieuse de cette problématique et du bien-être de chacun, le partenaire de Groupama Centre Manche, Céla, met à disposition un service proposé par Qualisocial : Care4people.

Cette plateforme gratuite permet d'accéder 24h/24 et 7j/7 à des psychologues via tous les canaux pour permettre aux collaborateurs de prendre soin de leur santé mentale et améliorer leur qualité de vie au travail.

L'accompagnement d'un professionnel tiers dans un cadre neutre, confidentiel et parfois anonyme permet de retrouver une santé psychologique saine et de rétablir l'équilibre au sein du collectif. L'objectif pour la caisse régionale demeure inchangé : agir pour mieux prévenir les risques psycho sociaux et en limiter les conséquences. C'est aujourd'hui un enjeu incontournable pour toute organisation.

3.6.7 Faire vivre notre emploi référentiel pour la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est l'une des composantes essentielles de la politique des ressources humaines à Groupama Centre Manche. Elle a pour finalité d'accompagner et d'encourager les évolutions des salariés dans l'Entreprise, d'anticiper les évolutions techniques et règlementaires et ainsi favoriser le maintien de l'employabilité des salariés.

Depuis 2022, Groupama Centre Manche s'appuie sur son référentiel composé de 11 familles professionnelles et 90 Emplois Repères afin que les salariés comprennent mieux toutes les opportunités de mobilité au sein de notre caisse. En complément, des vidéos ont de nouveau été réalisées en 2023 pour présenter les métiers, de façon visuelle et ludique. Les collaborateurs ont également à leur disposition un outil Pro'fil pour les accompagner dans la gestion de leurs compétences et dans toutes les étapes de leur parcours professionnel.

Régulièrement, des podcast métiers ont été diffusés cette année sur l'intranet MyGCM, contribuant ainsi à les faire connaître l'éventail des professions auprès des collaborateurs.

4- Perspectives 2024

Le Groupe travaille, depuis la rentrée 2023, sur l'élaboration d'une nouvelle feuille de route stratégique pour 2024 avec des objectifs communs qui constituent de beaux challenges à relever par les équipes du groupe Groupama.

Trois chantiers principaux ont été identifiés et s'appuient sur l'ambition du Groupe "Bâtir le groupe mutualiste d'assurance champion de l'accompagnement des clients":

- Chantier n°1 : Expérience client. Objectif : favoriser le développement en travaillant la satisfaction client, en stimulant des affaires nouvelles et en luttant contre les résiliations.
- Chantier n°2 : Efficience. Objectif : améliorer notre performance, optimiser nos coûts.
- Chantier n°3 : Marketing stratégique. Objectif : renforcer la rentabilité de notre modèle en choisissant les bonnes cibles et les bons métiers.

Groupama Centre Manche, dont le projet d'entreprise 2024 est en cours d'élaboration, s'engage pleinement à contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

Trois enjeux sont d'ores et déjà été identifiés pour Groupama Centre Manche en 2024 :

- La conquête de nouveaux sociétaires. Cela passe par la capitalisation de nos événements commerciaux, notre market place, les devis internet, les recommandations, les plans de contact, le parrainage et le programme fidélité.
- Poursuivre les efforts de maîtrise de notre résultat technique. En orientant, par exemple, les sociétaires vers notre réseau de partenaires Auto Presto et Presto Glace. Et en restant vigilants sur nos frais généraux.
- Continuer d'offrir les meilleures conditions de travail aux collaborateurs. Cela passe par un environnement agréable, des moments d'échanges et de convivialité, des rendez-vous fédérateurs et une politique sociale attractive.

Lexique

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

APC : Assurances du Personnel des collectivités

CA : Conseil d'Administration

CDD : Contrat à durée déterminée

CDI : Contrat à durée indéterminée

CL : Caisse Locale

DRI : Délégation régionale institutionnelle

FEDEP : Fédérations départementales

GAV : Garanties des accidents de la vie

GCM : Groupama Centre Manche

HT/TTC : Hors taxes / Toutes taxes comprises

IARD : Incendie, Accident, Risques Divers

IFRS : Normes internationales d'information financière

IS : Impôt société

iSi : Innovation Service Indemnisation

JRM : Jeunes Représentants Mutualistes

NAR : Nouveaux Administrateurs Régionaux

OPA : Organisations professionnelles agricoles

Pro-TPE : Professionnels et très petites entreprises (ex ACPS « Artisans, commerçants et prestataires de services »)

PT : Provisions Techniques

SA : Société anonyme

SARL : Société à Responsabilité Limitée

Lexique

SEC : Société d'Expertise Comptable

Ratio Combiné : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres, de la réassurance et des frais généraux par les cotisations

S/C : Sinistres à Cotisations

TMA : Tracteurs et matériels agricoles

UMAO : Union Mutualiste Agricole de l'Ouest

Y/C : y compris

The background features a teal color field with abstract geometric elements. In the top right, there is a brown diagonal bar with a white shadow effect. A light gray circle is positioned below it. In the bottom left, another brown diagonal bar is visible, with a light gray circle partially overlapping the teal area.

Etats financiers

Groupama Centre Manche

Annexe 2023

Bilan	35
Compte de résultat	37
Tableau des engagements reçus et donnés	39
Annexes	40
Note 1 : Faits marquants de l'exercice	42
Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	46
Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation	47
Note 4 : Changements de méthode	62
Note 5 : Actifs incorporels	65
Note 6 : Placements	66
Note 7 : État récapitulatif des placements	69
Note 8 : Comptes de régularisation - Actif	72
Note 9 : Produits à recevoir	73
Note 10 : Créances	74
Note 11 : Actifs corporels d'exploitation	75
Note 12 : Variation des capitaux propres	78
Note 13 : Sinistres et provisions techniques	79
Note 14 : Provisions pour risques et charges	81
Note 15 : Comptes de régularisation Passif	82
Note 16 : Dettes	83
Note 17 : Charges à payer	84
Note 18 : Opérations avec des Entreprises du groupe	85
Note 19 : Autres produits techniques	94
Note 20 : Charges par nature	95
Note 21 : Charge fiscale	96
Note 22 : Produits et charges des placements	98
Note 23 : Proposition d'affectation du résultat	100
Note 24 : Résultats financiers des 5 derniers exercices	101
Note 25 : Montant des rémunérations versées aux dirigeants	102
Note 26 : Résultats techniques par contrats	103

Bilan

Bilan actif

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE	Période : 31 DÉCEMBRE 2023	
	12 / 2023	12 / 2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	13 391	10 412
3 Placements :	1 178 635	1 104 777
3a Terrains et constructions	117 867	114 820
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	378 683	374 471
3c Autres placements	682 085	615 486
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :	458 445	406 785
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	5 344	10 488
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	382 138	312 699
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)	70 963	83 598
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	112 331	125 031
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	44 002	47 604
6aa Primes restant à émettre	3 096	4 383
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	40 906	43 221
6b Créances nées d'opérations de réassurance	21 573	21 191
6c Autres créances :	46 756	56 236
6ca Personnel	172	187
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	413	387
6cc Débiteurs divers	46 171	55 662
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	49 014	74 594
7a Actifs corporels d'exploitation	5 487	5 578
7b Comptes courants et caisse	41 526	68 452
7c Actions propres	2 001	564
8 Comptes de régularisation - Actif :	10 205	7 119
8a Intérêts et loyers acquis non échus	5 808	3 017
8b Frais d'acquisition reportés	2 100	2 969
8c Autres comptes de régularisation	2 297	1 133
Total de l'actif	1 822 021	1 728 718

Bilan passif

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capitaux propres :	800 509	800 179
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	58 402	58 402
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	470 504	462 035
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-52	-52
1h Subventions d'investissement		
1e Report à nouveau	14 151	14 151
1f Résultat de l'exercice	2 048	10 187
1i Ecart de dévolution	255 456	255 456
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	913 302	831 410
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	16 493	22 078
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	773 897	666 254
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	20 136	24 399
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	102 776	118 679
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	4 388	4 386
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	102 335	91 007
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	41 181	47 257
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	10 553	2 606
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	420	589
7e Autres dettes :	50 181	40 555
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	220	238
7ec Personnel	16 758	17 129
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 628	14 296
7ee Créanciers divers	18 575	8 892
8 Comptes de régularisation - Passif :	1 487	1 736
Total du passif	1 822 021	1 728 718

Compte de résultat technique non vie

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE Période : 31 DÉCEMBRE 2023

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2023	Opérations nettes 12/2022
1 Primes acquises	608 392		235 347	373 045	350 919
1a Primes	602 806		230 204	372 602	351 779
1b Variations des primes non acquises	5 586		5 143	443	-860
2 Produits des placements alloués	7 147			7 147	5 799
3 Autres produits techniques	15 924			15 924	14 899
4 Charges des sinistres :	-530 270		-214 515	-315 755	-279 943
4a Prestations et frais payés	-422 626		-145 077	-277 549	-267 237
4b Charges des provisions pour sinistres	-107 644		-69 438	-38 206	-12 706
5 Charges des autres provisions techniques	15 903		12 635	3 268	-1 610
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-104 320		-34 997	-69 323	-65 266
7a Frais d'acquisition	-84 603			-84 603	-77 347
7b Frais d'administration	-19 717			-19 717	-19 107
7c Commissions reçues des réassureurs			-34 997	34 997	31 188
8 Autres charges techniques	-22 333			-22 333	-20 894
9 Variation de la provision pour égalisation	4 263			4 263	-399
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	-5 294		-1 530	-3 764	3 505

Compte de résultat non technique

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2023	
	12 / 2023	12 / 2022	
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-3 784	3 505	
2 Résultat technique de l'assurance Vie			
3 Produits des placements :	32 638	26 944	
3a Revenus des placements	24 745	19 337	
3b Autres produits des placements	4 504	1 894	
3c Profits provenant de la réalisation des placements	3 389	5 713	
4 Produits des placements alloués			
5 Charges des placements :	-12 098	-9 778	
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 262	-3 147	
5b Autres charges des placements	-4 639	-4 588	
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-4 197	-2 043	
6 Produits des placements transférés	-7 147	-5 799	
7 Autres produits non techniques	3 440	3 179	
8 Autres charges non techniques	-8 985	-8 954	
9 Résultat exceptionnel :	-214	624	
9a Produits exceptionnels	198	737	
9b Charges exceptionnelles	-412	-113	
10 Participation des salariés			
11 Impôt sur les bénéfices	-1 822	468	
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 048	10 187	

Tableau des engagements reçus et donnés

Tableau des engagements reçus et donnés

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 31 DÉCEMBRE 2023	
	12 / 2023	12 / 2022	
1 Engagements Reçus			
2 Engagements donnés	25 805	34 213	
2a Avals, cautions, garanties	141	212	
2b Actifs avec engagement de revente			
2c Autres engagements sur actifs ou revenus	25 372	33 707	
2d Autres engagements donnés	292	294	
3 Nantissement des réassureurs			
4 Valeurs des organismes réassurés			
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance			
6 Autres val détenues pour compte tiers			
7 En cours d'inst. financiers à terme			
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT			
7a Par catégories de stratégie			
Investissement ou désinvestissement			
Rendement			
Autres opérations			
7b Par catégorie de marchés			
Gré à gré			
Réglementés ou assimilés			
7c Par risques de marchés et d'instrument			
Risque de taux d'intérêt			
Risque de change			
Risque actions			
7d Par nature d'instruments			
Contrats d'échange			
Garantie de taux d'intérêt			
Contrats à terme			
Options			
7e Par durée			
De 0 à 1 an			
De 1 à 5 ans			
Plus de 5 ans			



Annexes

Les comptes sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- Les principes comptables généraux prévus aux articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce,
- Le Code des Assurances,
- Et le règlement ANC 2015-11 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2023 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration 29 mars 2024.

N.B. : Toutes les sommes sont exprimées en milliers d'€uros

Note 1 - Faits marquants de l'exercice

1- Contexte macro-économique

L'année 2023 a de nouveau été marquée par la violence du contexte géopolitique notamment en Europe et au Proche-Orient.

Le contexte géopolitique a prolongé la question de la dépendance énergétique et cet écosystème a continué de mettre la pression sur les prix des matières premières, le pouvoir d'achat des ménages et la création de richesse des entreprises.

2023 marque également certains signaux positifs avec les perspectives nées de la montée en puissance de l'intelligence artificielle, l'observation du reflux de l'inflation et les perspectives de baisse des taux financiers désormais anticipées par le marché.

Entre le resserrement monétaire du 1er semestre et les tensions sur les rendements obligataires à l'automne, l'année 2023 a été marquée par une volatilité importante des marchés financiers.

Le secteur assurantiel, directement impacté par l'ensemble de ces facteurs, a par ailleurs de nouveau été frappé par les conséquences d'événements climatiques majeurs. La tempête Ciaran a ainsi frappé notre pays dans la nuit du 1er Novembre, atteignant les côtes de la Manche avec des vents allant jusqu'à 200 km/h, puis touchant les côtes du Calvados et de la Seine-Maritime, avant d'entrer dans les terres pour toucher les autres départements de la caisse régionale Groupama Centre Manche.

La résistance de notre caisse dans ce contexte adverse et sa capacité à mobiliser l'ensemble de ses forces pour servir nos sociétaires dans l'épreuve, sont à souligner. Il en est de même de son niveau de solvabilité qui se maintient à un excellent niveau.

2023 est également marquée par la fin programmée du partenariat DIAC et son accord de sortie.

Cet accord permet désormais à Groupama Centre Manche, en les intégrant à nos systèmes d'informations et nos processus existants, d'offrir à ces clients l'ensemble de ses services et produits.

2- Contrôle fiscal

GCM a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des années 2020 et 2021. Il s'est conclu par une régularisation en matière d'IS relatif à la non déductibilité d'une partie de la PRI pour un montant de 860 k€, et une régularisation en matière de Taxe sur les Conventions d'Assurances pour 59 k€. Il s'agit là d'un règlement d'ensemble négocié par GMA pour la totalité des Caisses Régionales.

Par ailleurs, la proposition de rectification reçue en décembre fait état de redressements que GCM entend contester.

Il s'agit de la déductibilité du forfait médecin traitant au regard de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et du taux de Taxe sur les Conventions d'Assurances (TCA) de la Garantie Protection Juridique et la Garantie Défense pénale et recours.

Le rappel en matière de CVAE est de 12 k€ en 2020 et 6 k€ en 2021, celui en matière de TCA de 156 k€ en 2020 et 180 k€ en 2021.

Ces montants n'ont pas été provisionnés car nous jugeons nos arguments valables.

3- Evolution du résultat

Les cotisations acquises tous exercices, à 582,4 M€ sont en progression de 6,8%.

La sinistralité tous exercices à 83,7% augmente de 18,5 points par rapport au 31 décembre 2022.

L'exercice courant se dégrade de 8,0 points à 80,5%, avec :

- 11,6% de sinistralité climatique, soit +2,4 points,
- 57,1% de sinistralité attritionnelle, soit -3,0 points,
- 11,7% de charge de sinistralité grave, soit +8,6 points.

Les variations sur antérieurs se dégradent avec des rechargements pour 20,6 M€, dont 15,8 M€ de régularisation d'enregistrement de la partie de sur-inflation inhérente aux risques de crête. Ces variations représentent -3,5% du CA, contre des dégagements en 2022 de 37,8 M€.

La réassurance est un produit de +2,6 M€. Elle joue son rôle d'amortisseur dans un contexte marqué par une sinistralité de graves et climatiques cette année.

Le ratio des frais généraux CR+CL est en hausse, à 22,8% (22,6% hors DIAC), contre 22,4% en décembre 2022. Ce ratio est conforme à l'attendu budgétaire. Les frais généraux à 132,9 M€, sont en valeur absolue en hausse de 11,0 M€. Cette augmentation provient principalement des charges de personnel (avec l'augmentation collective et la prise en compte de l'acquisition des congés payés pour les salariés en arrêt maladie conformément à la réglementation et aux instructions groupes), de l'inflation (frais de structure et locaux, frais de déplacements), de l'informatique.

L'ensemble de ces éléments déterminent un résultat technique à -3,7 M€ (il était de +3,5 M€ l'an dernier).

Le ratio combiné CR+CL en méthode additive s'affiche à 103,1% en dégradation de 2,2 points par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la charge de la sinistralité nette de réassurance, et des frais généraux techniques

Le résultat issu des actifs financiers et immobiliers s'affiche à 20,5 M€ au 31/12/2023 vs 17,2 M€ au 31/12/2022. L'écart de +3,3 M€ entre les deux exercices, illustre le renforcement de nos revenus (revenus récurrents et rémunération de notre trésorerie) faisant plus que compenser de moindres externalisations de plus-values (et permettant la reconstitution de notre latent, cf plus bas). En effet, les revenus récurrents se sont accrus en raison du renforcement de nos expositions obligataires bénéficiant de taux de rendements de marché plus élevés tout comme la rémunération de notre trésorerie (+7,9 M€ vs 2022).

Le stock de plus-values latentes, atteint en net +32,4 M€ au 31/12/2023 (elles étaient de +0,9 M€ fin 2022 soit +31,5 M€ sur l'exercice 2023).

Fort de l'ensemble de ces éléments, le résultat social de la caisse régionale s'établit à 2,0 M€.

4- Emission de Certificats Mutualistes

L'article 54 de la Loi sur l'Economie Sociale et Solidaire du 21 juillet 2014 a créé le Certificat Mutualiste comme nouveau mode de financement en faveur des organismes mutualistes. Cet instrument permet de renforcer leurs fonds propres dans un contexte prudentiel très exigeant (Solvabilité 2).

Après obtention de l'autorisation préalable de l'ACPR, puis du visa de l'AMF le 1er juin 2016, Groupama Centre Manche a commencé la commercialisation des certificats mutualistes (pour une période de 24 mois du 7 avril 2016 au 6 avril 2018) avec une première enveloppe de 33 M€.

Un deuxième visa de l'AMF a été attribué le 9 mai 2018 pour une enveloppe supplémentaire de 12,4 M€.

Un troisième visa de l'AMF a été attribué le 7 mai 2019 pour une enveloppe supplémentaire de 15,0 M€.

Un quatrième visa de l'AMF a été attribué le 13 mai 2020 pour une enveloppe supplémentaire de 8,0 M€.

Une enveloppe supplémentaire de 4,0 M€ a été émise le 17 mai 2021.

Les certificats non-souscrits au terme du délai de 24 mois ont été annulés pour un montant de 323 K€ en 2018, 3 124 k€ en 2019, 7 934k€ en 2020, 2 151 k€ en 2021, et 2.029 k€ en 2022.

Au 31/12/2023, un montant de 56,8 M€ de certificats mutualistes a été souscrit (contre 56,8 M€ au 31/12/2022), et constaté au compte «Fonds d'établissement - certificats mutualistes».

Pour rappel, le Conseil d'Administration a été autorisé par la précédente Assemblée Générale à racheter leurs certificats mutualistes aux sociétaires qui en feraient la demande, dans la limite de 10% du montant total des certificats émis. Le montant des certificats mutualistes auto-détenus au 31/12/2023 est de 564 k€.

Note 2 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2023 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes.

Note 3 - Règles d'évaluation et de présentation / Principes comptables retenus

Les comptes individuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

I- Opérations techniques

1- Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

2- Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

3- Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4- Sinistres (prestations payées et provisions de sinistres à payer)

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 773.9 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs et des prévisions de recours. Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés.

Elle intègre cette année, la projection d'une sur-inflation et l'ajout d'un tardif XS de 8.5M€ dans les comptes conformément aux instructions Groupe.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-08, le taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité est de 2,0% et le taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base.

Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2023 est de 3.81% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

5- Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

6- Provision mathématiques de rentes

Le montant total des provisions mathématiques de rentes s'établit à 83.9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge. Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice (2.41% au 31/12/2023, contre 0.83% au 31/12/2022). La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux technique retenu au 31/12/2023 est de 1.55% (60% de 2.41% + 10 bp), contre 0.60% au 31/12/2022.

Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 1.81% (75% du TME de 2.41%).

7- Provision pour sinistres non encore manifestés (PSNEM)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article R 343-7 du Code des Assurances.

8- Provision pour risques croissants

Le montant total des provisions liées aux risques croissants s'établit à 16.8 millions d'euros au 31 décembre 2023 sur le risque dépendance. Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (différence de la valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de décès des valides, loi d'incidence différenciée par produit et loi de maintien en dépendance - et d'un taux technique de 0,90% pour l'Assurance Dépendance et Avenir Autonomie et de 0,5% pour Groupama autonomie visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

9- Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été décidé dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2023, de reprendre une partie de cette provision constituée au 31 décembre 2022.

L'incidence de cette décision, qui conduit à renforcer les fonds propres comptables, a un effet favorable sur le résultat de l'exercice de 4,4 M€ net d'impôt.

Le montant de cette provision au 31/12/2023 est de 17.2 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	2023	2022
* catastrophes naturelles	4.3 M€	4.3 M€
* autres risques dus à des éléments naturels	néant	néant
* attentats	4,3 M€	4,9 M€
* grêle	6.1 M€	9.2 M€
* pollution	2.1 M€	3,4 M€
* assurance groupe	0,5 M€	0.5 M€
Total	17.2 M€	22.2M€

10- Provision pour risques liés au programme fidélité

La Caisse récompense la fidélité de ses sociétaires selon différents critères (ancienneté, multi équipement, sinistralité, ...) au moyen notamment de réduction de franchises. . L'enveloppe brute globale est de 0,95 M€.

La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe non encore utilisée.

11- Provisions pour annulations de cotisations

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

12- Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent les rétrocessions provenant de GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

13- Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et rétrocessions » du compte de résultat.

14- Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES (GMA). Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois.

II- Placements

1- Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1- Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA

COMPOSANTS	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5	
	Habitation et bureaux < 1945	Durée	Habitation et bureaux > 1945	Durée	Entrepôts et activités	Durée	Commerces	Durée	Bureau ou habitation IGH	Durée
COMPOSANT 1 : Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	65%	120 ans	65%	80 ans	70%	50%	70 ans	40%		
COMPOSANT 2 : Clos et couvert Toiture-terrasse	10%	35 ans	10%	30 ans	15%	10%	30 ans	20%		
Façades, parkings sous-terrains, caves Couverture Menuiseries extérieures										
COMPOSANT 3 : Installations techniques Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	15%	25 ans	15%	25 ans	10%	25%	20 ans	25%		
COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires Aménagements intérieurs parkings extérieurs	10%	15 ans	10%	15 ans	5%	15%	15 ans	15%		
TOTAUX	100%		100%		100%	100%		100%		100%
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

1.2- Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R343-9 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R343-10 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

1.3- Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

En K€	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALORISATION
FCP à risques	21 746,90	- 1.5	21 745,4	26 198,07

1.4- Titres de dettes des pays périphériques

Dénomination du titre	Pays de l'émetteur	Date d'échéance	Prix de revient actualisé*	Juste Valeur*	Plus ou moins value latente*
OBLI 1.85% 30/07/35	Espagne	30/07/2035	2 185	1 778	- 407
OBLI 0.50% 31/10/31	Espagne	31/10/2031	1 060	928	- 132
OBLI 2.35% 30/07/33	Espagne	30/07/2033	1 977	1 631	- 346
TELEF SAU 2.932% 17/10/29 *EUR	Espagne	17/10/2029	661	595	- 66
STDER ISSU 3.25% 04/04/26 *EUR	Espagne	04/04/2026	925	896	- 29
ENAGAS FIN 0.75% 10/26 *EUR	Espagne	27/10/2026	496	473	- 23
BCO SANTA 2.125% 02/28 *EUR	Espagne	08/02/2028	913	951	38
BBVA TF/TV 16/01/30 *EUR	Espagne	16/01/2030	1 002	962	- 40
BCO SANTA 0.50% 04/02/27 *EUR	Espagne	04/02/2027	698	643	- 55
BCO SANTA 1.625% 22/10/30 *EUR	Espagne	22/10/2030	1 779	1 908	129
BCO SANTA 1% 04/11/31 *EUR	Espagne	04/11/2031	3 183	2 849	- 334
BBVA TF/TV 15/01/29 *EUR	Espagne	15/01/2029	3 319	3 085	- 234
	Total Espagne		18 198	16 699	- 1 499
ATLAS CF 0.125% 03/09/29 *EUR	Irlande	03/09/2029	498	430	- 68
SMURFITKT 0.50% 22/09/29 *EUR	Irlande	22/09/2029	1 560	1 450	- 110
SMURFITKT 1% 22/09/33 *EUR	Irlande	22/09/2033	1 805	1 838	33
	Total Irlande		3 863	3 718	- 145
ACEA SPA 1% 24/10/26 *EUR	Italie	24/10/2026	1 493	1 417	- 76
IREN 1.95% 19/09/25 *EUR	Italie	19/09/2025	1 199	1 174	- 25
INTESA SAN 1.75% 04/07/29 *EUR	Italie	04/07/2029	3 559	3 295	- 264
UNICREDITO TF/TV 09/29 1*EUR	Italie	23/09/2029	1 006	978	- 28
IREN 0.875% 14/10/29 *EUR	Italie	14/10/2029	299	263	- 36
ITALGAS SP 1% 11/12/31 *EUR	Italie	11/12/2031	796	670	- 126
SNAM SPA 0.75% 17/06/30 *EUR	Italie	17/06/2030	510	472	- 38
IREN 1% 01/07/30 *EUR	Italie	01/07/2030	1 219	1 276	57
TERNA 0.375% 25/09/30 *EUR	Italie	25/09/2030	516	483	- 33
ENI SPA TF/TV PERP REGS *EUR	Italie	13/01/2099	994	961	- 33
UNICREDITO 0.85% 19/01/31 *EUR	Italie	19/01/2031	1 651	1 660	9
ACEA SPA 0.25% 28/07/30 *EUR	Italie	28/07/2030	593	497	- 96
INTESA SAN 1.35% 24/02/31 *EUR	Italie	24/02/2031	1 937	1 815	- 122
LATINO IT 1.625% 30/04/26 *EUR	Italie	30/04/2026	299	285	- 14
UNICREDITO 1.625% 01/32 *EUR	Italie	18/01/2032	1 306	1 200	- 106
ACEA SPA 3.875% 24/01/31 *EUR	Italie	24/01/2031	1 861	1 947	86
	Total Italie		19 238	18 393	- 845
EDP TF/TV 20/07/80 *EUR	Portugal	20/07/2080	499	479	- 20
PORTUGAL 0.475% 18/10/30	Portugal	18/10/2030	1 190	1 105	- 85
PORTUGAL 1.15% 11/04/42	Portugal	11/04/2042	2 820	3 016	196
	Total Portugal		4 509	4 600	91
Total titres pays périphériques			45 808	43 410	- 2 398

* données en k€

L'exposition aux pays périphériques est passée de 34,3 M€ en 2022, à 43,4 M€ en 2023.

1.5- Incertitudes éventuelles

Dans un contexte de volatilité accrue sur les marchés financiers, il peut exister des incertitudes éventuelles sur la valeur de transaction comparativement aux valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, ces dernières pouvant varier sensiblement.

1.6 - Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

2- Provisions

2.1- Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

2.2- Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées dans le Règlement ANC 2015-11 (article 123-6).

- Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :
- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2023, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2023 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Au 31/12/2023, le stock de PDD sur actions et FCP à risques est de 0,868 M€ (0,667 M€ au 31/12/2022).

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

Le stock de PDD sur immeubles d'exploitation, de placement, et parts de SCI est de 1,294 M€ au 31/12/2023 (1,393 M€ au 31/12/2022).

2.3- Titres de participation

Les certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes (Note 6 B) :

	31 décembre 2023 (K€)				31 décembre 2022 (K€)			
	Nombre de titres	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valorisation	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles	41 108 914	361 142	0	361 142	361 142	361 142	0	361 142
Total		361 142	0	361 142	361 142	361 142	0	361 142

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche s'élève à 361,142 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles.

Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

2.4- Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Pour l'exercice 2023, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

3- Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Durant l'exercice 2023, la Caisse a perçu des dividendes en provenance de GROUPAMA Assurances Mutuelles, pour un montant de 1 398 K€ .

4- Allocation des produits financiers : modalités de transfert

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

III - AUTRES OPERATIONS

1- Frais généraux et commissions

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

2- Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel global est négatif de 0,2 M€.

3- Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

4- Impôts

La convention d'intégration fiscale signée le 23 avril 2008 entre Groupama SA devenue Groupama Assurance Mutuelle, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1er janvier 2008. Une nouvelle convention signée le 19 juillet 2022 l'a remplacée, sans rupture de l'intégration fiscale.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Assurance Mutuelle, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1.5 de cette Convention d'intégration fiscale.

5- Engagements divers

Indemnités de départ à la retraite.

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA GAN VIE.

L'engagement de Groupama Centre Manche est couvert à hauteur de 100% par Groupama Gan Vie.

Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 13,22 ans et la valeur actualisée des prestations au titres des obligations au 31 décembre 2023 est de 8,706 M€. Cet engagement est intégralement couvert par le contrat d'assurance.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%	
Table de mortalité	INSEE 15 17	Durant l'activité

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Taux d'actualisation IDR	0,80%	3,60%	4,20%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	0,30%	3,50%	4,20%
Taux d'actualisation Primes médailles	0,30%	3,50%	4,20%

	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire à compter de 2027	2,20%	2,20%	2,20%
Augmentation de salaire 2026	4,00%	4,00%	4,00%
Augmentation de salaire 2025	4,00%	4,00%	4,00%
Augmentation de salaire 2024	4,50%	4,50%	4,50%
Augmentation du SFB	2,20%	2,20%	2,20%
Charges sociales IDR	73,00%	61,00%	54,00%
Charges sociales Jours anniversaires	73,00%	61,00%	54,00%
Turn - Over			
18-34	0,00%	2,14%	2,20%
35-44	0,00%	1,54%	1,17%
45-54	0,00%	0,47%	0,54%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite			
2023	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans
2024	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans
2025	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans
2026	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans
2027	65,00 ans	65,00 ans	63,00 ans
2028	65,00 ans	65,00 ans	64,00 ans
2029	65,00 ans	65,00 ans	64,00 ans
2030	65,00 ans	65,00 ans	64,00 ans
2031	65,00 ans	65,00 ans	64,00 ans
Age de début d'activité	24,00 ans	24,00 ans	21,00 ans

MONTANT DES PRESTATIONS

Montant de l'IDR

Départ volontaire (pour les salariés nés après le 1/1/1949):

$\max(3/13; \text{ancienneté} \times 0,1 \times 1/12) \times \text{salaire annuel au terme}$

6- Provisions pour risques

Le montant des provisions pour risques s'élève à 4,3 M€. Il est constitué par :

- Congés anniversaires : 2,9 M€
- Médailles du travail : 1,2 M€
- Contentieux divers : 0,1 M€
- Congés payés des périodes de maladie des salariés partis : 0,1 M€

7- Emprunts

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs.

Aucun emprunt ne figure au passif du bilan 2023, et aucune charge d'emprunt ne se trouve au compte de résultat.

8- Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués par :

- Des logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services),
- Des droits au bail, fonds de commerce, fichiers clients.

Les logiciels font l'objet d'un amortissement jusqu'au 31/12/2023 constaté sur une période de 3 ans. La durée d'amortissement des nouveaux projets à compter du 01/01/2017 a été portée à 5 ans, et même sur 7 ans pour les très gros projets, en accord avec les normes Groupe.

Les fonds de commerce sont constitués d'un portefeuille clients. Ils font l'objet d'un amortissement correspondant au renouvellement de la clientèle évalué à 7 ans.

Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

9- Amortissement des actifs corporels d'exploitation

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

Matériel de bureau :	4 ans, linéaire.
Mobilier :	10 ans, linéaire.
Matériel de transport :	4 ans, linéaire.
Matériel informatique :	4 ans, dégressif.
Agencements, installations :	10 ans, linéaire.

Note 4 - Changements de méthode et de modalités d'estimation

Il n'y a pas eu de changement de méthode.

Notes sur l'actif

N.B. : Toutes les sommes sont exprimées en milliers d'€uros

Bilan

ACTIF	NOTES
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2 Actifs incorporels	5
3 Placements :	6
3a Terrains et constructions	6 - A
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 - B
3c Autres placements	6 - C
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	6 - D
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions	
5a Provisions pour cotisations non acquises	
5b Provisions d'assurance vie	
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f Provisions participat ^o aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	
5g Provisions d'égalisation	
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions	
5bis a Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	
5bis g Provisions pour égalisation	
5bis i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6 Créances :	9
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa Cotisations acquises non émises	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	
6c Autres créances :	
6ca Personnel	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités	
6cc Débiteurs divers	
6d Capital appelé non versé	
7 Autres actifs :	
7a Actifs corporels d'exploitation	10
7b Comptes courants et caisse	
7c Actions propres	
8 Comptes de régularisation actif :	8
8a Intérêts et loyers acquis non échus	
8b Frais d'acquisition reportés	
8c Autres comptes de régularisation	
9 Différence de conversion	
Total de l'actif	

Note 5 - Actifs incorporels

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	69 809	6 814	-832	0	75 791
2 - Total brut	69 809	6 814	-832	0	75 791

Amortissements et provisions

Libellé	Montant des amortissements et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissements et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	59 397	3 478	-475	0	62 401
2 - Total amortissements	59 397	3 478	-475	0	62 401

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	10 412	13 391
2 - Total net	10 412	13 391

Note 6 - Placements et constructions

A - TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	37 663	1 134	-1 472	11	37 336
Immeubles d'exploitation	100 017	5 837	-802		105 052
Parts de société	9 841	857	-96	0	10 602
Comptes-courants	18 381	598	-4	0	18 976
3a- Total brut	165 902	8 426	-2 374	11	171 965

Amortissements et provisions

Libellé	Amortissements et provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : amortissements et provisions sur éléments sortis	Virements de poste à poste	Amorts et provisions à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	13 041	713	-149	0	13 605
Amnts/immobilisations Expl	36 647	2 964	-413	0	39 199
Provisions / immobilisations Pl	1 229		-219		1 011
Provisions / immobilisations Ex	164	119	0	0	283
Provisions / parts de société					
3a- Total amortissements	51 082	3 796	-781	0	54 098

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	24 622	22 720
Immeubles d'exploitation	63 370	65 853
Parts de société	8 612	10 319
Comptes-courants	18 217	18 976
3a – Total net	114 820	117 867

B - PLACEMENTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AVEC LIEN DE PARTICIPATION**Brut**

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	373 531	4 548	-204	377 875
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	967	85	0	1 053
3b – Total brut	374 498	4 633	-204	378 927

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	27	192	0	219
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	25		25
3b–Total amortissements	27	217	0	244

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	373 504	377 656
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	967	1 027
3b – Total net	374 471	378 683

C - BONS, OBLIGATIONS, etc. SUR ENTREPRISES LIEES OU AVEC LIEN DE PARTICIPATION
--

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
<u>Plac. représ.</u> <u>les prov. techn.</u> afférentes aux contrats en UC				
Total brut	0			0

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	<u>Augmentat°</u> : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
<u>Plac. représ.</u> <u>prov. techn.</u> / contrats en UC				
Total amortissements	0			0

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
<u>Plac. représ.</u> <u>les prov. techn.</u> afférentes aux contrats en UC		
Total net	0	0

D - AUTRES PLACEMENTS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers (mouvements nets par nature de titres)	616 125	275 192	-208 609	682 708
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
3c – Total brut	616 125	275 192	-208 609	682 708

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	640	0	16	623
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
3c–Total amortissements	640	0	16	623

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	615 486	682 084
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
3c – Total net	615 486	682 084

Note 7 - Etat récapitulatif des placements

	BILAN (N)			BILAN (N-1)		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
A- RECAP. PAR NATURE						
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS	171 965	117 867	180 443	165 902	114 820	177 420
2) ACTIONS PARTS ET TITRES A REVENU VARIABLE						
- SANS LIEN DE PARTICIPAT.	205 278	204 654	200 870	257 023	256 399	245 599
- DANS DES ENTREP. LIEES	377 478	377 260	378 435	372 931	372 903	374 436
- AVEC LIEN DE PARTICIPAT.	1 053	1 027	2 271	967	967	2 170
3) AUTRES PLACEMENTS						
- OBLIGATIONS COTEES	379 088	379 603	350 772	355 912	355 059	301 389
- OBLIGATIONS NON COTEES						
- TITRES DE CREANCES NEGOC.						
- AUTRES	0	0	0	0	0	0
4) PRETS ET EFFETS ASSIMILES	3 738	3 738	3 738	3 790	3 790	3 790
5) DEPOTS AUPRES ETS CREDIT	95 000	95 000	95 000	0	0	0
TOTAL	1 233 600	1 179 149	1 211 529	1 156 525	1 103 938	1 104 804

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 1 931 K€ pour la décote amortie et à 1 417 K€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 17 307 K€.

Rapprochement Etat Récapitulatif des Placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2023 Etat des placements :	1 179 149
Intérêts compte régularisation actif	- 1 931
Intérêts compte régularisation passif	+ 1 417
TOTAL - Placements Actif rubrique 3	1 178 635

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
B- RECAP. PAR MODE D'ESTIMATION		1 233 600	1 179 149	1 211 529	1 156 525	1 103 938	1 104 804
VALEURS ESTIMEES R. 343-9	02 03 04	331 214	331 728	310 641	276 641	275 802	233 756
VALEURS ESTIMEES R. 343-10	05 06	902 386	847 421	900 888	879 884	828 136	871 048
C- RECAP. PAR AFFECTATION		1 233 600	1 179 149	1 211 529	1 156 525	1 103 938	1 104 804
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. GARANT. ENGAG./ INST. PREVOY. VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS . DONT CAUTION SOLIDAIRE AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC. AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	11 12 13 14 15 16	1 233 600	1 179 149	1 211 529	1 156 525	1 103 938	1 104 804
AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	18						
VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20						

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	31	124 027	84 828	84 903	118 398	81 751	83 052
DROITS REELS	32	105 052	65 853	59 662	100 017	63 370	58 947
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	18 975	18 975	25 241	18 381	18 381	24 105
AUTRES IMMOBILISATIONS	34	47 938	33 039	95 540	47 504	33 069	94 368
DROITS REELS	35	34 644	20 028	78 314	34 971	20 700	77 773
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	13 294	13 011	17 226	12 533	12 369	16 595
TOTAL	37	171 965	117 867	180 443	165 902	114 820	177 420
DONT ACOMPTE	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est négative de 32,62 M€ au 31/12/2023, à comparer à la position latente négative de 64,47 M€ fin 2022.

La position latente sur l'immobilier est positive de 62,57 M€ fin 2023 (62,60 M€ fin 2022).

Note 8 - Comptes de régularisation - Actif

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	5 807	3 017
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	2 100	2 968
Différences sur prix de remboursement à percevoir	1 978	862
Indexation/oblig cotées indexées		
Charges constatées d'avance	319	271
8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF	10 204	7 119

Note 9 - Produits à recevoir

Nature des Produits A Recevoir	Montant N	Montant N-1
Immobilisations financières	6 192	3 018
Créances	4 963	4 312
Créances clients et comptes rattachés	330	263
Autres Créances	4 633	4 049
9 – PRODUITS A RECEVOIR	11 156	7 330

Note 10 - Créances

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises	3 096			3 096	4 383			4 383
Assurés	18 651			18 651	16 476			16 476
Intermédiaires d'assurances	19 762	449	1 433	21 644	24 418	340	1 093	25 851
Coassureurs	383	212	17	612	697	179		876
Autres tiers	38 796	661	1 450	40 906	41 591	519	1 093	43 203
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe								
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	41 892	661	1 450	44 002	45 974	519	1 093	47 586
Réassureurs	21 573			21 573	14 656			14 656
Cédantes								
Autres intermédiaires	21 573			21 573	14 656			14 656
6b Créances nées d'opérations de réassurance								
6ca Certificats Mutualistes auto détenus	2 001			2 001	564			564
6ca Personnel	170		1	172	244		1	246
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	412	1		412				
6cc Débiteurs divers	36 633	7 209	329	44 171	47 797	7 818	352	55 967
6c Autres créances	39 216	7 210	330	46 756	48 605	7 819	353	56 777
6d Capital appelé non versé								
TOTAL	102 681	7 871	1 780	112 331	116 099	8 338	1 446	125 883

Note 11 - Actifs corporels d'exploitation

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	23 637	1 056	-219	-11	24 463
7a – Total brut	23 637	1 056	-219	-11	24 463

Amortissements

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	18 059	1 106	-189		18 975
7a–Total amortissements	18 059	1 106	-189		18 975

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	5 577	5 487
7a – Total net	5 577	5 487

Notes sur le passif

N.B. : Toutes les sommes sont exprimées en milliers d'€uros

Bilan

PASSIF	NOTES
1 Capitaux propres : 1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire 1b Primes liées au capital social 1c Réserves de réévaluation 1d Autres réserves 1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95 1h Subventions d'investissement 1e Report à nouveau 1f Résultat de l'exercice	12
2 Passifs subordonnés	
3 Provisions techniques brutes : 3a Provisions pour cotisations non acquises 3b Provisions d'assurance vie 3d Provisions pour sinistre (Non-Vie) 3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie) 3g Provisions pour égalisation 3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	13
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Provisions pour risques et charges	14
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et en représentation d'engagements techniques	
7 Autres dettes : 7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe 7b Dettes nées d'opérations de réassurance 7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles) 7d Dettes envers des établissements de crédit 7e Autres dettes : 7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise 7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus 7ec Personnel 7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités 7ee Créanciers divers	15
8 Comptes de régularisation passif	15
9 Différence de conversion	
Total du passif	

Note 12 : Variation des capitaux propres

Libellé	N-1	Affectation du résultat N-1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	58 402				58 402
Ecart de dévolution	255 456				255 456
Réserves statutaires					
Réserves complémentaires	71 007	2 037			73 045
Réserves éventualités diverses	122 850	1 019			123 868
Autres réserves					
Réserve générale	266 664	5 413			272 077
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	-52				-52
Report à nouveau	14 151				14 151
Résultat de l'exercice	10 187	(10 187)		2 048	2 048
Capitaux propres	800 179	(1 718)		2 048	800 509
Certificats mutualistes rémunération		1 718			
		<u>0</u>			

Note 13 : Sinistres et provisions techniques

a) Détail des provisions techniques

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	16 493	22 078
3155	Rétrocession du réassureur	0	0
	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	16 493	22 078
3320	Provisions pour sinistres à payer	608 073	533 535
3321	Provisions pour sinistres tardifs	93 146	59 436
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	33 634	32 756
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construction)	23 794	23 416
3330	Prévisions de recours	(27 422)	(24 675)
3350	Rétrocession du réassureur	42 673	41 785
	Provisions pour sinistres	773 897	666 253
3620	Provision pour égalisation	19 497	23 809
3621	Provision pour équilibre des risques		
3650	Rétrocession du réassureur	639	589
	Provision pour égalisation	20 136	24 399
3720	Provisions pour risques croissants	16 819	17 714
3721	Provisions mathématiques des rentes	83 894	99 851
3722	Provisions pour risques en cours	1 967	1 113
3723	Provisions pour chèques fidélité	95	0
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques		
	Autres provisions techniques	102 775	118 679
	3 - TOTAL	913 302	831 410

b) Liquidations des provisions de sinistres antérieurs

Libellé		2023	2022
Provisions pour sinistres à l'ouverture	11	666 254	691 185
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	12	219 524	201 134
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	13	460 325	442 208
BONI/MALI (=11-12-13)	14	-13 595	47 843

c) Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurances directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des cinq derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

		2019	2020	2021	2022	2023
Exercice 2021						
<u>Réglements</u>	21	189 501	203 222	97 508		
Provisions	22	41 698	89 338	149 896		
Total des sinistres (S)	23	231 199	292 560	247 404		
Primes acquises (P)	24	351 338	355 388	364 263		
S/P	25	65,81%	82,32%	67,92%		
Exercice 2022						
<u>Réglements</u>	31	194 630	229 325	173 262	118 835	
Provisions	32	38 432	48 340	59 717	155 445	
Total des sinistres (S)	33	233 062	277 665	232 979	274 280	
Primes acquises (P)	34	351 211	355 146	364 198	382 176	
S/P	35	66,36%	78,18%	63,97%	71,77%	
Exercice 2023						
<u>Réglements</u>	41	203 151	236 126	188 114	209 744	103 793
Provisions	42	27 846	44 769	45 737	68 588	240 466
Total des sinistres (S)	43	230 997	280 895	233 851	278 332	344 259
Primes acquises (P)	44	351 216	355 083	364 233	381 555	417 303
S/P	45	65,77%	79,11%	64,20%	72,95%	82,50%

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises	Montant N
Provision pour impôt				
Autres provisions pour risques	4 386	198	196	4 388
5 - TOTAL	4 386	198	196	4 388

Note 15 : Comptes de régularisation - Passif

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	1 464	1 701
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	23	35
Evaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF	1 487	1 736

Note 16 : Dettes

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
Assurés	32 206			32 206	38 756			38 756
Intermédiaires d'assurances	4 231			4 231	4 537			4 537
Coassureurs	4 743			4 743	4 664			4 664
Autres tiers								
7a Dettes sur opérations d'assurance directe	41 180			41 180	47 957			47 957
Réassureurs	10 552			10 552	1 906			1 906
Cédantes								
Autres intermédiaires								
7b Réassurance	10 552			10 552	1 906			1 906
7c Emprunts obligataires								
7d Dettes envers établissements de crédit	420			420	589			589
7ea Titres de créance négociables								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement	220			220	238			238
7ec Personnel	16 758			16 758	17 136			17 136
7ed Etat, sécurité sociale	14 627			14 627	11 508			11 508
7ee Créditeurs divers	18 575			18 575	8 894			8 894
7e Autres dettes	50 180			50 180	37 776			37 776
TOTAL	102 335			102 335	87 639			87 639

Nature, Montant des passifs subordonnés: aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2023.

Note 17 : Charges à payer

Nature des charges	Montant N	Montant N-1
Dettes financières	0	0
Dettes d'exploitation	31 146	30 048
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 829	3 508
Dettes fiscales et sociales	26 317	26 540
Dettes diverses	856	1 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	856	1 792
CHARGES A PAYER	32 003	31 841

Notes sur les opérations Groupe

Note 18 : Opérations avec des entreprises du Groupe

a) Liste des filiales et participations au 31 décembre 2023

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2023	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2023	Dividendes 2023
Détenues à plus de 50%					
SAS SECURITE OUEST SERVICES (*=2022) Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 698*	99%	784	240*	240
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	557	99.99%	762	(205)	42
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	3 046	99.99%	2 897	149	161
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 272	99.99%	1 143	129	131
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	285	99.99%	274	11	9
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	201	99.99%	183	18	17
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	263	99.99%	267	(4)	(1)
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 452	99.99%	1 485	(33)	(3)
SCI AMA - SAINT LO Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 555	100%	1 555	(0)	(0)

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2023	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts	Part Résultat de l'exercice 2023	Dividendes 2023
Détenues entre 1 et 50%					
CENTAURE BRETAGNE (*=2022) Siège : Le Bois Doré – RN24 – 35650 Le Rheu	1053*	5.00%	26	9*	3
CENTAURE NORMANDIE (*= 2022) Siège : Le Bosgouët – 27310 Bourg Achard	2 041*	25.00%	180	18*	12
SCI GROUPAMA PIPACT Siège : 24 rue Charles Durand – 18000 Bourges	14 037	7.09%	200	109	102
SCI CITE BOIS GUILLAUME (*=2022) Siège : Chemin de Brétèque 76230 Bois Guillaume	170*	15.00%	370	-	-
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA (*2022) Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	79 994*	1.16%	979	20*	21
NORMANDIE CAPITAL (2022*) Siège : 57 Avenue de Bretagne – 76100 Rouen	20 185*	6.30%	788	34*	38
SCI BLOIS VALLEE MAILLARD Siège : 60 bvd Duhamel du Monceau - 45166	(16)*	18.00%	0	(3)*	(0)
SCI DU VAL DE L'ORNE (*2022) Siège : 6 promenade Mme de Sévigné – 14000	116*	18.80%	17	(6)*	0
GFA LES TRIGAUDIERES (*2022) Siège : Les Trigaudières – 72110 Ruperroux le Coquet	175*	14.10%	18	1*	1
SC SCIMA GFA (*2022) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	158*	4.00%	6	0*	0
GIE GROUPAMA TPG (*2022) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	13*	7.69%	1	0*	0
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris(* 2022)	117 695*	1,28%	1 500	1*	38
GRPAMA INNOVATION - ex cofintex 24 (*2022) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	1 990*	10,12%	18	(10)*	0
SC USUFRUIMMO 2025 (*2022) Siège : 56 avenue Victor Hugo – 75116 Paris	10 043	50%	5 000	22	0

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2023	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2023	Dividendes 2023
Détenues à moins de 1%					
SA COMPAGNIE FONCIERE PARISENNE (*=2022) Siège 124 rue des Trois Fontanot – 92000 NANTERRE	218 617*	0.64%	2 202	66*	129
SAS COFINTEX 42 ex : 150 CHAMPS-ELYSEES SO LUXURY HOTEL (*=2022) Siège : 124 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre	56 122*	0.64%	1	1 168*	0
SCI SWEET HOME Siège : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	7 518	0.08%	79	(0)	0
GIE GROUPAMA SUPPORT SERVICES (*=2022) Siège : La Défense 14-16 rue de la République – 92800 PUTEAUX	11 536*	0.0006%	0	0*	0
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST (*=2022) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	334 934	1,93%	9 007	(231)	199
SCI Low Carbon DREAM FACTORY Siège : 124 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre	(397)	1%	380	(4)	(278)
SAS Low Carbon VILLAGE AMPERE Siège : 124 rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre	(167)	1%	55	(1)	0
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST (*=2022) Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	499 915*	0.78%	5 565	(18)*	47
BCA EXPERTISE SAS (*2022) 14 rue Sarah Bernhardt – 92665 ASNIERES CEDEX	8 281*	0,35%	63	14*	-

La Caisse est indéfiniment responsable des entreprises constituées sous forme de SCI et de GIE.

b) Créances sur des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assurant	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assurant
3- PLACEMENTS								
· IMMOBILIER	377 656	1 027	799 952	1 178 635	375 504	967	730 306	1 104 777
· ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.			117 867	117 867			114 820	114 820
· OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			500 409	500 409			525 079	525 079
· PRETS	377 656	1 027	83 334	462 017	373 504	967	87 217	461 688
· DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT			3 342	3 342			3 190	3 190
· AUTRES PLACEMENTS			95 000	95 000			0	0
4-PLACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.	458 445			458 445	406 785			406 785
· PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	5 344			5 344	10 488			10 488
· PROVISIONS ASSURANCE VIE								
· PROV. SINISTRES (NON VIE)	382 137			382 137	312 700			312 700
· PROVISIONS D'EGALISATION								
· AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	70 963			70 963	83 598			83 598
6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR								
· DONT SUR PRENEURS D'ASS.			44 001	44 001			47 604	47 604
· DONT SUR INTERMED. D'ASS.			3 096	3 096			4 383	4 383
· DONT AUTRES TIERS			40 906	40 906			43 221	43 221
6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	21 574			21 574	21 192			21 192
6cc-DEBITEURS DIVERS	8 478		37 693	46 171	14 249		41 413	55 662
7b-COMPTES COURANTS			41 525	41 525			68 452	68 452
8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			2 100	2 100			2 968	2 968
8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			2 297	2 297			1 133	1 133
TOTAL	866 153	1 027	927 568	1 794 749	817 730	967	891 876	1 711 590

c) Dettes envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
2-PASSIFS SUBORDONNES								
3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES								
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	43 313		869 989	913 302	42 375		789 035	831 410
. PROVISIONS ASSURANCE VIE			16 493	16 493			22 078	22 078
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	42 673		731 224	773 897	41 785		624 468	666 253
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	639		19 497	20 136	589		23 809	24 399
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			102 775	102 775			118 679	118 679
6-DETTES POUR ESPECES CESSIIONN.								
7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.			41 180	41 180			47 257	47 257
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.								
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.								
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.	10 553			10 553	2 606			2 606
7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
7d-DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			420	420			589	589
7ee-AUTRES DETTES	1 521		17 054	18 575	804		8 088	8 892
8-COMPTES REGULARISATION PASSIF			1 487	1 487			1 736	1 736
TOTAL	55 387		930 130	985 517	45 785		846 705	892 490

d) Engagements envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien particip.	Autres origines	Total
1 ENGAGEMENTS RECUS								
2 ENGAGEMENTS DONNES			25 805			34 213	34 213	34 213
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES			141			212	212	212
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.								
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES			25 664			34 001	34 001	34 001
3 VALEURS NANTIES REASSUREURS								
4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES								
5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE								
6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

e) Consolidation

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

GROUPAMA Assurances Mutuelles
8 - 10, Rue d'Astorg
75008 PARIS CEDEX 08

Notes sur le compte de résultat

Ventilation géographique des primes brutes émises.

Les activités de la Caisse Régionale sont principalement exercées en France. Groupama Centre Manche réalise des activités d'assurance en Libre Prestation de Services qui représentent 0,11% des primes acquises brutes principalement en Espagne, aux Pays Bas, en Belgique et en Allemagne.

Note 19 : Autres produits techniques

Note 19 : AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

Libellé	N	N-1
Total autres produits techniques	15 924	14 899
Dont Commissions reçues de GROUPAMA-GAN-VIE	11 897	11 625

Note 20 : Charges par nature

a) Ventilation des charges par nature

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	0	0
Comptes 91 – Services extérieurs	32 076	28 183
Comptes 92 – Autres services extérieurs	7 157	6 512
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	11 633	12 492
Comptes 94 – Charges de personnel	79 618	75 562
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	730	252
Comptes 96 – Commissions	10 699	0
Comptes 97 - Charges prestations financières	293	300
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	4 772	4 304
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	-238	-2 607
TOTAL	146 742	124 999

b) Ventilation des charges de personnel (sociales et fiscales)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	53 587	50 525
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	34 416	33 479
Autres		
TOTAL	88 003	84 004

c) Effectif du personnel au 31 décembre en équivalent temps-plein (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	8,00	8,00
Cadres	353,62	352,97
Non cadres	923,27	941,17
TOTAL	1 284,89	1 302,32

Note 21 : Charge fiscale

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales <i>Imputation de déficits antérieurs</i>	21 196 (11 098)	(38 454)
Base fiscale imposable	10 098	(38 454)
Impôt exigible	2 583	0
I.S. à 25 %	2 524	0
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	58	0
Charge nette d'impôt	1 821	(466)
- Part à la charge de la Caisse Régionale	2 252	208
- Part à la charge de la mère de l'intégration fiscale (réallocation à la charge de GMA & régularisation intégration fiscale)	-431	(674)

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2022	Déductions	Réintégrations	31/12/2023
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	(18 089)	9 127	18 089	(9 127)
Provisions techniques non déductibles	7 286	7 286	16 192	16 192
Total	(10 803)	(16 413)	34 281	7 065
Taux d'imposition moyen	25,82%			25,82%
Impôts différés actifs <u>non comptabilisés</u>	(2 789)			1 824

L'évolution des impôts différés non comptabilisés s'explique principalement par la hausse du stock de plus-values latentes sur OPCVM, d'une part, et par la hausse de la part non déductible de la Provision pour Risque et Incertitude (PRI).

Résultat et dérogation aux principes généraux

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel

	2023		2022	
Charge nette d'IS	1 821		-466	
Résultat avant IS	3 870		9 722	
Résultat exceptionnel	-214		625	
Résultat courant	2 048		9 097	
Part de l'impôt...				
...dans le résultat exceptionnel	0	0,0%	0	0,0%
...dans le résultat courant	1 821	100,0%	-466	100,0%

Note 22 : Produits et charges de placements

a) Ventilation des produits de placement (2023)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations	1 714			1 714
Revenus des placements immobiliers		2 283	8 098	10 380
Revenus des autres placements		713	11 938	12 651
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	1 714	2 996	20 035	24 745
Autres produits des placements			4 504	4 504
Profits provenant de la réalisation des placements			3 389	3 389
TOTAL	1 714	2 996	23 564	32 638

b) Ventilation des produits de placement (2022)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations	1 405			1 405
Revenus des placements immobiliers		1 570	6 066	7 636
Revenus des autres placements		405	9 891	10 296
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	1 405	1 975	15 957	19 337
Autres produits des placements			1 894	1 894
Profits provenant de la réalisation des placements			5 713	5 713
TOTAL	1 405	1 975	23 564	26 944

c) Ventilation des charges de placement (2023)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers		5	3 257	3 262
Autres charges de placement	192		4 447	4 639
Pertes provenant de la réalisation de placements		559	3 638	4 197
TOTAL	192	564	11 342	12 098

d) Ventilation des charges de placement (2022)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 147	3 147
Autres charges de placement			4 588	4 588
Pertes provenant de la réalisation de placements		2	2 041	2 043
TOTAL		2	9 776	9 778

Note 23 : Proposition d'affectation du résultat

a) Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	307	8 469
Ristournes à distribuer		
Rémunérations versées aux sociétaires /certificats mutualistes	2 168	1 718
Report à nouveau (bénéfice)		
TOTAL	2 476	10 187

b) Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur	428	
Bénéfice de l'exercice	2 048	10 187
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	2 476	10 187

Note 24 : Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2019	2020	2021	2022	2023
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	48 804	56 021	58 273	58 402	58 402
b) réserves (avant affectation du résultat)	683 976	702 594	714 988	731 590	740 059
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice	517 479	533 632	550 430	568 153	602 806
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)	16 214	-130	14 229	3 505	-3 764
c) Impôts sur les sociétés	-9 149	-3 501	-8 945	466	-1 822
d) Résultat Net Comptable	18 489	13 406	17 706	10 187	2 048
III. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 343	1 368	1 400	1 404	1 416
b) Montant de la masse salariale brute	56 882	53 400	60 024	55 037	57 884
c) Montant des charges sur salaires	32 035	31 358	34 017	33 479	34 416

Note 25 : Montants des rémunérations des dirigeants et organes de direction

2023	Organe d'Administration	Organe de Direction
Rémunérations allouées dans l'exercice	253	1 447
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'Administration, de Direction ou de survenance	-	-
Remboursements de frais	77	154
Nombre de membres bénéficiaires	19	8

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

Note 26 : Résultats techniques par contrats 2023 et 2022

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories								
GCM CRMA DU CENTRE MANCHE								
Période : 31 DÉCEMBRE 2023								
Devise : K EUR								
		DOM. CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM. CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
01	1 Primes acquises	136 761	28 996	72 198	112 722	184 920	61 369	38 524
02	1a. Primes	136 822	28 996	70 479	109 761	180 239	61 074	38 110
03	1b. Variation des primes non acquises	61	0	-1 719	-2 961	-4 681	-295	-414
04	2 Charges des prestations	99 659	26 172	112 417	94 173	206 590	56 960	29 215
05	2a. Prestations et frais payés	103 162	25 819	61 413	91 000	152 413	43 696	13 430
06	2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-3 503	353	51 004	3 173	54 177	13 264	15 785
07	A SOLDE DE SOUSCRIPTION	37 102	2 824	-40 219	18 549	-21 670	4 409	9 309
09	5 Frais d'acquisition	18 919	4 191	10 325	16 176	26 500	8 578	5 332
10	6 Autres charges de gestion nettes	5 543	1 252	2 835	4 411	7 246	2 475	1 548
11	B CHARGES D'ACQUISITION	24 462	5 443	13 160	20 587	33 746	11 053	6 880
13	7 Produits des placements	1 388	193	1 639	571	2 211	770	811
14	8 Participation aux résultats							
15	C SOLDE FINANCIER	1 388	193	1 639	571	2 211	770	811
17	9 Part des réassureurs dans les primes acquises	33 659	6 109	29 385	46 966	76 351	23 855	14 808
18	10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
19	10b Part des réassureurs dans les prestations payées	23 914	5 187	29 815	33 473	63 288	17 212	3 702
20	11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
21	11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-2 158	-43	29 064	2 269	31 332	6 923	9 169
22	12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
23	12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	3 973	643	5 653	9 112	14 765	3 749	2 068
24	13 Commissions reçues des réassureurs	-7 930	-322	35 147	-2 112	33 034	4 029	131
25	D SOLDE DE REASSURANCE	6 098	-2 748	-16 593	-3 579	-20 171	-1 845	3 371
27	RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)							
30	HORS-COMPTES							
14	14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 498	19	2 814	4 147	6 961	3 160	2 305
15	15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 438	19	4 533	7 108	11 641	3 455	2 719
16	16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	69 943	8 823	306 887	36 563	343 450	68 524	76 928
17	17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	69 201	8 213	245 509	33 642	279 151	55 008	60 542
18	18 Autres provisions techniques (clôture)	40 375	4 890	53 734	793	54 528	2 518	2 412
19	19 Autres provisions techniques (ouverture)	46 339	5 379	64 279	542	64 821	2 776	3 012

23/01/2024 09:43

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2022

Devise : K EUR

	DOM. CORPORELS CONT. INDIV. (cat 20)	DOM. CORPORELS CONT. COLL. (cat 21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	134 730	28 790	67 733	106 860	174 594	57 656	34 876
1a. Primes	134 745	28 789	67 997	106 685	174 682	57 553	35 139
1b. Variation des primes non acquises	15	-1	264	-175	88	-103	263
2 Charges des prestations	100 889	23 885	15 144	91 098	106 243	38 157	8 842
2a. Prestations et frais payés	106 220	24 777	50 959	81 003	131 963	37 229	27 187
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-5 331	-892	-35 815	10 095	-25 720	928	-18 345
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	33 841	4 905	52 589	15 762	68 351	19 499	26 034
5 Frais d'acquisition	18 060	3 935	9 535	15 136	24 672	7 846	4 703
6 Autres charges de gestion nettes	5 700	1 259	2 370	4 323	6 693	2 411	1 486
B CHARGES D'ACQUISITION	23 760	5 194	11 905	19 459	31 365	10 257	6 189
7 Produits des placements	1 230	170	1 196	429	1 625	615	668
8 Participation aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	1 230	170	1 196	429	1 625	615	668
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	33 525	6 041	28 271	45 643	73 914	22 177	13 265
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	26 048	5 032	19 246	28 113	47 360	11 219	15 459
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-3 728	-44	-36 795	7 641	-29 154	1 377	-16 369
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	3 970	632	5 148	8 463	13 610	3 471	1 877
13 Commissions reçues des réassureurs							
D SOLDE DE REASSURANCE	-7 235	-421	-40 672	-1 426	-42 098	-6 110	-12 298
RESULTAT TECHNIQUE (A-B-C-D)	4 076	-540	1 208	-4 694	-3 487	3 747	8 215
HORS-COMPTÉ							
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 438	19	4 533	7 108	11 641	3 455	2 719
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 423	20	4 270	7 283	11 553	3 558	2 456
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	69 201	8 213	245 509	33 642	279 151	55 008	60 542
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	76 265	8 700	273 349	23 786	297 135	54 312	78 331
18 Autres provisions techniques (clôture)	46 339	5 379	64 279	542	64 821	2 776	3 012
19 Autres provisions techniques (ouverture)	44 605	5 784	72 255	303	72 557	2 543	3 569

21/01/2023 09:06

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
01 Primes acquises	88 823	188 716	14 335	1 573	7 632	11 651	269
02 1a. Primes	88 826	188 010	14 247	1 566	7 642	11 475	271
03 1b. Variation des primes non acquises	3	-706	-88	-7	10	-176	2
04 2. Charges des prestations	53 496	139 671	2 193	-781	2 399	6 512	75
05 2a. Prestations et frais payés	44 919	102 045	987	211	2 851	6 226	13
06 2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	8 577	37 626	1 206	-992	-452	286	62
07 A SOLDE DE SOUSCRIPTION	35 327	49 045	12 142	2 354	5 233	5 139	194
09 5 Frais d'acquisition	12 351	26 261	1 997	217	1 059	1 653	36
10 6 Autres charges de gestion nettes	3 612	7 635	578	64	311	464	11
11 B CHARGES D'ACQUISITION	15 963	33 896	2 575	281	1 370	2 117	47
13 7 Produits des placements	746	2 328	149	65	49	2	7
14 8 Participation aux résultats							
15 C SOLDE FINANCIER	746	2 328	149	65	49	2	7
17 9 Part des réassureurs dans les primes acquises							
18 10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	53 565	92 227	10 196	591	2 661	10 964	89
19 10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19 550	40 464	670	61	829	5 968	2
20 11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
21 11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	11 731	27 823	2 097	94	-125	294	19
22 12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
23 12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	7 139	12 955	548	91	422	1 165	15
24 13 Commissions reçues des réassureurs							
25 D SOLDE DE REASSURANCE	-15 145	-10 985	-6 881	-345	-1 535	-3 537	-53
27 RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	4 965	6 492	2 835	1 793	2 377	-513	101
30 HORS-COMPTES							
31 14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	51	5 517	552	190	257	466	20
32 15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	48	6 222	641	196	248	642	18
33 16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	83 119	228 571	14 174	1 215	3 239	2 059	538
34 17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	71 030	186 580	13 049	899	3 691	1 772	476
35 18 Autres provisions techniques (clôture)	8 983	13 913	4 383	2 051			
	12 501	18 289	4 301	3 359			

23/01/2024 09:43

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories
 GCM CRMA DU CENTRE MANCHE
 Période : 31 DÉCEMBRE 2022
 Devise : K EUR

	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat.24-26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.29)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES. (Cat.31)
1 Primes acquises	74 196	166 728	13 270	1 475	7 108	10 972	248
1a. Primes	74 197	166 890	13 285	1 587	7 103	10 964	259
1b. Variation des primes non acquises	1	162	15	112	-5	-8	11
2 Charges des prestations	60 080	107 079	5 703	731	3 012	6 084	103
2a. Prestations et frais payés	58 288	122 704	1 251	281	2 752	5 660	41
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	1 792	-15 625	4 452	450	260	424	62
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	14 116	59 649	7 567	744	4 096	4 888	145
5 Frais d'acquisition	9 935	22 484	1 796	200	955	1 523	33
6 Autres charges de gestion nettes	3 139	7 036	559	67	300	453	11
B CHARGES D'ACQUISITION	13 074	29 520	2 355	267	1 255	1 976	44
7 Produits des placements	624	1 907	131	61	43	2	5
8 Participation aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	624	1 907	131	61	43	2	5
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	42 816	78 258	9 547	546	2 595	10 288	83
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	33 147	59 825	861	82	800	5 443	12
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-4 700	-19 691	4 196	45	80	418	19
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	5 004	10 351	635	84	392	1 097	14
13 Commissions reçues des réassureurs	-9 365	-27 773	-3 855	-335	-1 323	-3 330	-38
D SOLDE DE REASSURANCE	-7 699	4 263	1 488	203	1 561	-416	68
RESULTAT TECHNIQUE (A+B-C-D)							
HORS-COMPTÉ							
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	48	6 222	641	196	248	642	18
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	47	6 060	625	85	252	650	7
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	71 030	186 580	13 049	899	3 691	1 772	476
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	69 864	202 507	7 352	748	3 432	1 348	412
18 Autres provisions techniques (clôture)	12 501	18 289	4 301	3 359			
19 Autres provisions techniques (ouverture)	11 875	17 987	5 546	3 061			2

21/01/2021 09:06

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : K EUR

	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	1 423	556	5 616			25 943	608 392
1a. Primes	1 422	556	5 616			25 943	602 806
1b. Variation des primes non acquises	-1						-5 586
2 Charges des prestations	169	36	7 056			20 352	510 104
2a. Prestations et frais payés	198	1	9 285			19 414	422 626
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-29	35	-2 229			938	87 478
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 254	520	-1 440			5 591	98 288
5 Frais d'acquisition	197	77	780			2 714	84 603
6 Autres charges de gestion nettes	58	24	228			2 713	26 126
B CHARGES D'ACQUISITION	255	101	1 008			5 427	110 729
7 Produits des placements	2	36	719				7 147
8 Participation aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2	36	719				7 147
9 Part des réassureurs dans les primes acquises							
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	496	180	1 825				235 347
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	57	-6	4 643				145 077
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-8	2	-2 524				56 803
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	79	31	310				34 997
13 Commissions reçues des réassureurs							
D SOLDE DE REASSURANCE	-368	-153	604				1 530
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	633	302	-1 125			164	-3 764
HORS-COMPTES							
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	13						16 493
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	13						22 078
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	125	2 715	56 373			42 673	773 897
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	154	2 680	58 602			41 785	666 253
18 Autres provisions techniques (clôture)						639	120 780
19 Autres provisions techniques (ouverture)	0					589	143 078

23/01/2024 09:43

Annexe 2-2 non vie - résultat technique par catégories
 GCM CRMA DU CENTRE MANCHE
 Période : 31 DÉCEMBRE 2022
 Devise : K EUR

	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP. CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	1 367	588	5 317			22 966	568 153
1a. Primes	1 364	588	5 317			22 940	568 513
1b. Variation des primes non acquises	-3					-26	360
2 Charges des prestations	242	402	8 738			19 259	382 371
2a. Prestations et frais payés	174	264	5 132			13 105	414 326
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	68	138	3 606			6 154	-31 955
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 125	186	-3 421			3 707	185 782
5 Frais d'acquisition	183	79	712			2 717	77 346
6 Autres charges de gestion nettes	58	25	225			2 716	25 102
B CHARGES D'ACQUISITION	241	104	937			5 433	102 448
7 Produits des placements	2	30	596				5 799
8 Participation aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2	30	596				5 799
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	504	191	1 743				217 234
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	51	73	1 503				147 088
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	20	42	1 127				-46 670
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	76	32	294				31 188
13 Commissions reçues des réassureurs							
D SOLDE DE REASSURANCE	-357	-44	1 181				-85 628
RESULTAT TECHNIQUE (A+B-C-D)	529	68	-2 581			-1 726	3 505
HORS-COMPTES							
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	13						22 078
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	17					26	21 718
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	154	2 680	58 602			41 785	666 253
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	84	2 542	54 996			35 665	691 186
18 Autres provisions techniques (clôture)	0					589	143 078
19 Autres provisions techniques (ouverture)	2					555	150 100

21/01/2021 09:06



Rapport des commissaires aux comptes

**CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE
DE CENTRE MANCHE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,
CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE
10 rue Blaise Pascal
28000 Chartes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit et des Risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 872 008 483. TVA n° FR 78 872 008 483. Siret 872 008 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère déclaratif de certaines prestations santé exposé dans la note I.4. de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes	
Risque identifié et principaux jugements	Notre approche d'audit
<p>Au 31 décembre 2023, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 361,1 M€ soit 19,8% du total bilan.</p> <p>Comme indiqué en note II.2.3. de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la valorisation des actifs détenus par cette dernière, ▪ la valorisation de son activité de réassurance, ▪ la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; ▪ Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans

<p>l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire ; ○ Enfin, nous avons vérifié que la note II.2.3. de l'annexe donne une information appropriée.
---	---

<p>Evaluation des provisions pour sinistres non-vie</p>	
<p><i>Risque identifié et principaux jugements</i></p>	<p><i>Notre approche d'audit</i></p>
<p>Les provisions pour sinistres non-vie, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant de 773,9 M€, soit 42% du total bilan (contre 666,3 M€ au 31 décembre 2022), représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie I.4. de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pertinents pour l'audit relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; ▪ Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; ▪ Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; ▪ Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; ▪ Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni / mali du dénouement) ; ▪ Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche par l'Assemblée Générale du 11 Mai 2023 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la première année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit et des Risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

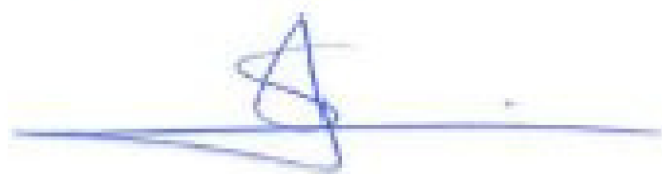
Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

**CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE
DE CENTRE MANCHE**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions dans
lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023**

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aux sociétaires,
CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE
10 rue Blaise Pascal
28000 Chartes

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2023.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 11 mai 2023 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2023.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Page 2

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2024,

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

**CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE
DE CENTRE MANCHE**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article
R.322-57-IV-2° du code des assurances sur les contrats
d'assurance souscrits auprès de la Caisse de Réassurance
Mutuelle Agricole de Centre Manche**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023**

Rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aux sociétaire
CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE
10 rue Blaise Pascal
28000 Chartres

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche, nous vous présentons, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS SOUSCRITS

Les administrateurs salariés et les dirigeants salariés, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise. Les administrateurs non-salariés ne bénéficient pas des avantages tarifaires proposés aux collaborateurs ; les conditions qui leur sont proposées sont identiques à celles des sociétaires.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 5 avril 2024,

Le commissaires aux compte
PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE
DE CENTRE MANCHE**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Aux sociétaire
CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DE CENTRE MANCHE
10 rue Blaise Pascal
28000 Chartres

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 5 avril 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Sébastien ARNAULT

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



**Rapport
sur les procédures
d'élaboration
et de vérification
de l'information
financière
et comptable**

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

1. Les comptes sociaux

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

Procédures de sécurisation de l'autocontrôle : chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.

Le contrôle intégré et les tests de contrôle : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment :

- Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
- Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex. : balance de soldes sociétaires, états de taxes).

Le contrôle hiérarchique : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :

- Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
- Suivi des délégations bancaires : les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

2. Les comptes consolidés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

∅ Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle : leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).

Le contrôle intégré : le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.

Le contrôle hiérarchique vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama SA sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

Fait à Chartres, le 29 Mars 2024

Sylvie Le Dilly
Présidente de Groupama Centre Manche





**Rapport
au conseil
d'administration sur
les opérations de
rachats de certificats
mutualistes**

Au titre de l'exercice 2023, 281 rachats ont été demandés par des sociétaires, pour un montant total de 3 193 290 €, dont :

- 30 demandes à titre prioritaire, pour un montant de 240 310 € ;
- 251 demandes non prioritaires, pour un montant de 2 952 980 €.

L'assemblée générale du 11 mai 2023 a étendu, par sa 8ème résolution, le programme de rachat validé par l'assemblée générale du 27 avril 2021.

L'objectif du programme de rachat est d'assurer la liquidité des certificats mutualistes. Le montant maximum des rachats est fixé à 10% des certificats émis.

Au titre de l'année 2023, les certificats mutualistes ont évolué de la manière suivante :

Nombres	Certificats émis	Certificats souscrits	%
01/01/2023	5 683 949	5 627 550	99,0%
Rachats		319 329	
Souscriptions		175 592	
Annulations			
Émissions nouvelles			
31/12/2023	5 683 949	5 483 813	0,0%

Fait au Mans, le 29 Mars 2024

Sylvie Le Dilly
Présidente de Groupama Centre Manche





Résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir examiné les rapports du Conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan 2023, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 16 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2023, qui s'élève à 2 048 010,51 euros, de la façon suivante :

1) Affectation aux réserves statutaires :

- 204 801,05 euros à la réserve complémentaire,
- 102 400,53 euros à la réserve pour éventualités diverses,

2) Autres affectations :

- prélèvement de 427 635,19 euros sur le report à nouveau,
- 2 168 444,12 euros à la rémunération des certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 4,00 %.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information.

Troisième résolution

L'Assemblée générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 365 000 euros pour l'exercice 2024.

Quatrième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions et les contrats d'assurances visés par l'article R. 322-57 IV du code des assurances, l'Assemblée générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 20 des statuts relatif au renouvellement de la moitié sortante du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ratifie la proposition du conseil d'administration de renouveler dans leur fonction :

- Dominique Aubin
- Denis Calipel
- Michel Faucon

- Joël Lafontaine
- Delphine Lamy
- Dominique Lecomte
- Françoise Potier
- Anne-Laure Van Elslande

Sixième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de :

- L'émission de 33 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 7 avril 2016,
- L'émission de 12,4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 25 avril 2018,
- L'émission de 15 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 19 avril 2019,
- L'émission de 8 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 16 avril 2020,
- L'émission de 4 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 27 avril 2021,

ceci en application du programme de rachats de l'année 2025 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2025

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2025 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2025 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2025 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2025 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2025 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'assemblée générale autorise en outre le conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2025, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2025 sera de 0,5 point par rapport à un taux estimé de 367,7% avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2025, pour les rachats au titre de l'année 2025.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2025 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2025 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2025 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2026 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2025.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2025 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2025, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2025 comme suit :

- au 30 juin 2025 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2025 ; et
- au 31 décembre 2025 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2026.

Septième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

30 rue Paul Ligneul – CS 30014 – 72043 LE MANS Cedex 9

Tél : 09 69 36 10 11 – www.groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal – CS 40337 – 28008 Chartres Cedex
383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR située au
4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : immatriculation ORIAS N°13003629